



Sommaire

1. Le contrat de concession	4
1. L'objet du contrat.....	4
2. La société dédiée à l'exécution du présent contrat, Cityz Media Bordeaux Métropole	4
3. Ressources humaines	5
1. Organigramme de la société	5
2. Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre et au suivi du contrat	6
3. Engagements en faveur de l'insertion par l'emploi	7
2. Les faits marquants de l'année 2024	9
1. Efforts menés au long de l'année sur les cassettes déroulantes	9
2. Accompagnement de la Métropole sur de grands projets métropolitains.....	9
1. Ouverture du Pont Simone Veil et activation des Lianes 6 et Directe 54	9
2. Lancement de la ligne G et fusion des Lianes 1 et 4	10
3. Mise en place de la configuration définitive de la halte routière de Paludate	10
4. Développement du quartier du Belvédère.....	11
3. Accueil des Jeux Olympiques en France	11
4. Déploiement des innovations kits solaires et USB	12
5. Planification de la mise en œuvre de la BEX des Boulevards	12
3. Suivi de la mise en œuvre du contrat	13
1. Modèles des abris voyageurs	13
2. Détail du parc déployé et en dépôt	16
1. Composition du parc	16
2. Cartographie du parc	17
3. Détail des mouvements d'abris	24
4. Détail des stocks	24
5. Suivi, entretien et maintenance du parc	24
1. Cartographie des outils permettant le suivi du parc	25
2. Organisation de la maintenance préventive	26
3. Bilan des interventions techniques du concessionnaire sur le mobilier	27
6. Suivi et impératifs administratifs	31
1. Détail des contrats tiers	31
2. Assurances	32
4. Résultats commerciaux	33
1. Sectorisation des réseaux de faces	33
2. Statistiques et profils des annonceurs	34

1. Détail des annonceurs locaux	34
2. Détail des annonceurs nationaux à échelle locale	34
3. Recettes publicitaires et par type de mobilier	35
5. Résultats qualitatifs du contrat	36
1. Partenariats	36
2. Campagnes d’affichage commerciales	36
1. Résultats qualitatifs	36
2. Campagnes marquantes	38
3. Campagnes institutionnelles gracieuses	38
6. Résultats financiers	39
1. Comptes d’Exploitation Prévisionnels et Réels	39
2. Détail des activités annexes	42
7. Performances et engagements environnementaux et sociaux	43
1. Certifications [REDACTED]	43
2. Environnement	43
1. Suivi et diminution des consommations	43
2. Consommation électrique	44
3. Consommation en eau pure	44
4. Fourniture de matériel.....	46
5. Flotte automobile et éco-conduite	47
6. Impression et affichage	47
7. Génération, tri et valorisation des déchets	48
8. Bilan carbone détaillé	52
3. Lutte contre les inégalités Femme - Homme	53
8. Grands objectifs à venir en 2025	55
1. Poursuite des engagements en faveur de l’accessibilité	55
2. Accompagner les projets métropolitains	55
1. Préfiguration de la Circulaire des Boulevards	55
2. Réalisation et livraison de la branche Issac de la Ligne G	56
3. Conversion de la LIANES 8 en Bus Express.....	56
4. Mise en place des préfigurations de Bus Express à l’horizon 2027	57
5. Grands projets de voirie	57
Annexes	Documents joints

1 - LE CONTRAT DE CONCESSION

1. L'objet du contrat

Le contrat liant Bordeaux Métropole à Cityz Media (ex-Clear Channel France) a pour objet la maintenance, l'exploitation et l'implantation des abris voyageurs du réseau de bus de Bordeaux Métropole. Sa période de validité s'étend du 8 février 2022 au 7 février 2028, soit une durée de six (6) années.

Dans le cadre de son exécution, Cityz Media procède :

- À toutes les interventions techniques nécessaires à leur exploitation (nettoyage, maintenance palliative et éventuellement curative, déplacements) ;
- À leur fourniture, pose, dépose et stockage ;
- À leur exploitation commerciale par affichage publicitaire.

Afin de mener à bien ces engagements, Cityz Media entretient des rapports réguliers avec Bordeaux Métropole, autorité concédante. Ils impliquent aussi une coordination nécessaire des différents services internes de Cityz Media.

2. La société dédiée à l'exécution du présent contrat, Cityz Media Bordeaux Métropole

Une société dédiée à la mise en œuvre de ce contrat dénommée Cityz Media Bordeaux Métropole a été immatriculée le 26 janvier 2022 à la raison sociale Société par Actions Simplifiées (SAS) avec un associé unique Cityz Media. Son capital initial est de cent-mille euros (100 000 €uros). Son numéro SIREN est le 909 672 495, associé à l'activité « Régie publicitaire de médias » et son siège social est adressé 11 rue Serge Dejean – ZAC de Fieuzal - 33520 Bruges.

Dans le cadre de l'acquisition de Clear Channel France au cours de l'exercice 2023, et par voie de conséquence de ses sociétés associées, par Equinox, celles-ci ont changé de dénomination le 6 janvier 2024. « Clear Channel France » prenant le nom de « Cityz Media », « Clear Channel Bordeaux Métropole » prenant le nom de « Cityz Media Bordeaux Métropole ». Ce changement d'actionnaires n'a eu aucun impact sur les termes de la concession, tant au titre opérationnel que financier.



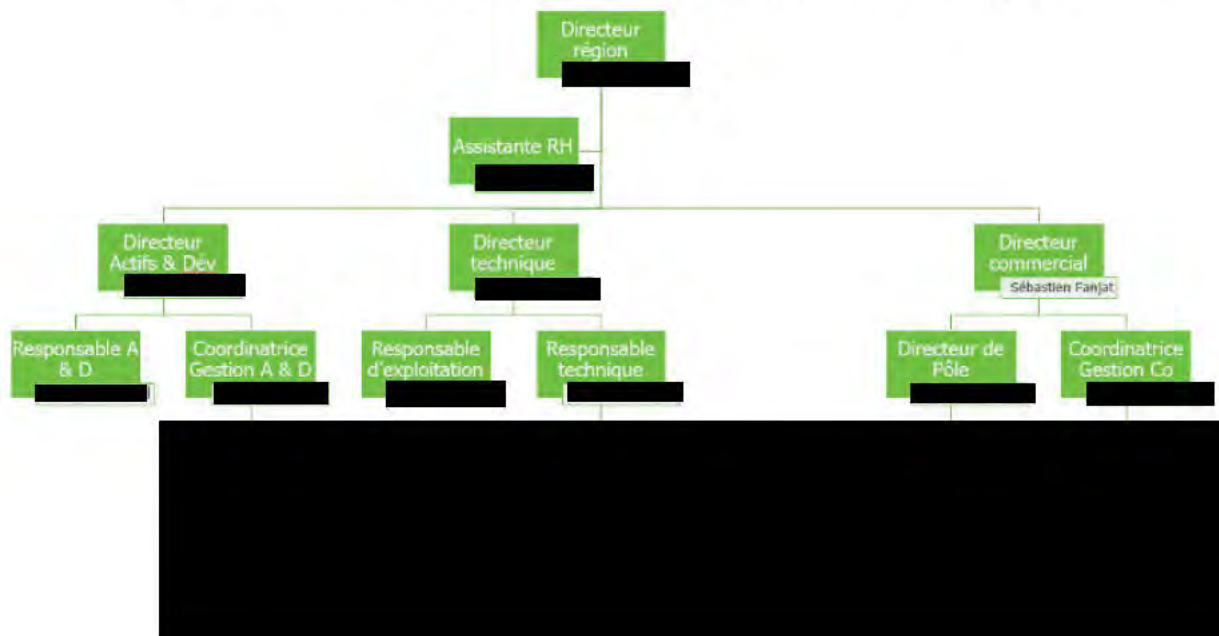
3. Ressources humaines

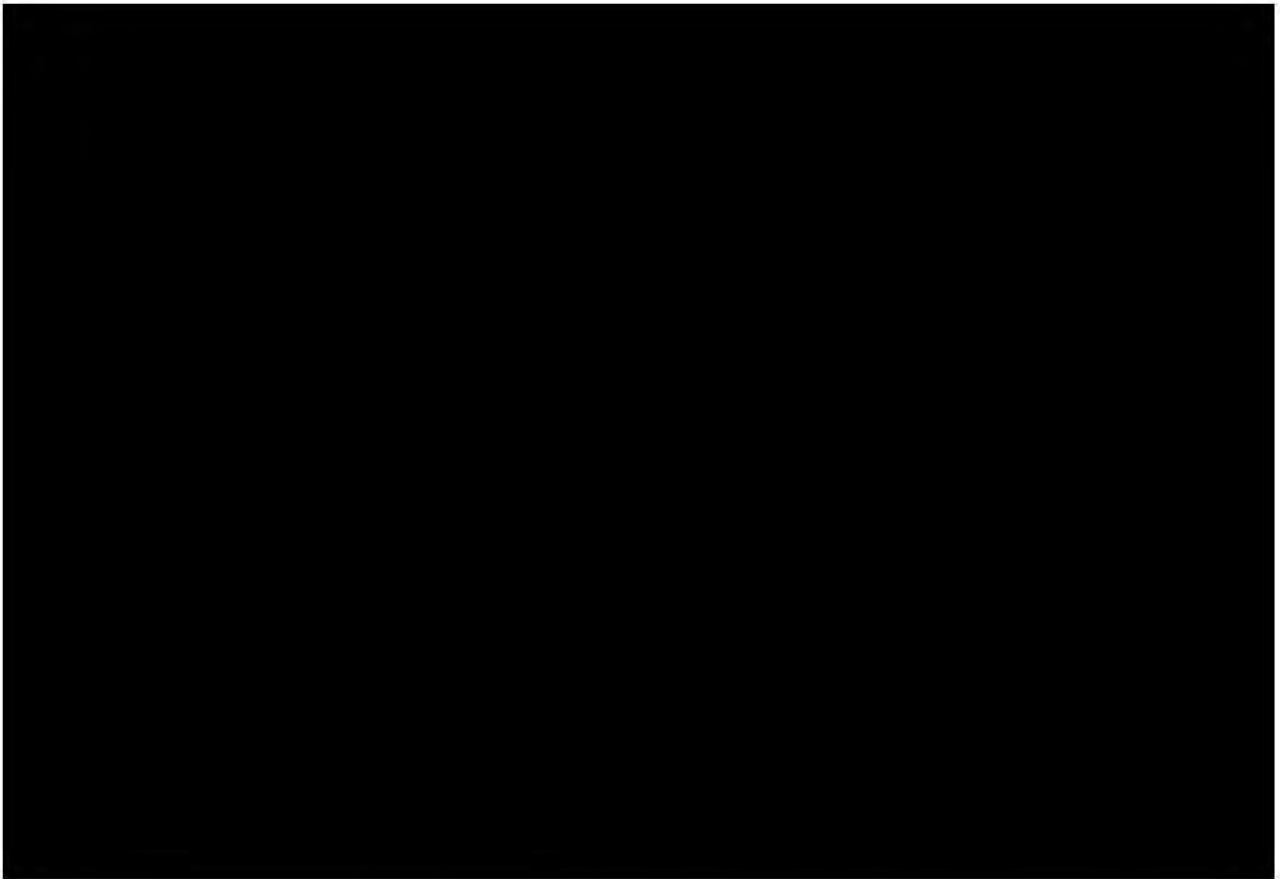
1. Organigramme de la société

Cityz Media se fonde sur une division régionales en quatre de la France : Nord, Est, Sud et Ouest, c'est à cette dernière à laquelle appartient l'agence brugeaise qui en est le siège. Celle-ci regroupe quatre régions administratives françaises (Bretagne, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine), regroupant un total de 27 départements dont le périmètre comprend huit sites : six agences (Bordeaux – Bruges, Nantes – Saint-Herblain, Rennes – Vern-sur-Seiche, Brest, Orléans – Saran et La Rochelle – Aytré) et deux dépôts (Biarritz et Pau).

Concernant ses missions, Cityz Media procède en région à une division en trois principaux pôles : Actifs et Développement, Technique et Commercial, eux-mêmes subdivisés en deux.

Organigramme simplifié du personnel au sein de l'agence brugeaise Focus contrat Abris voyageurs bus de Bordeaux Métropole

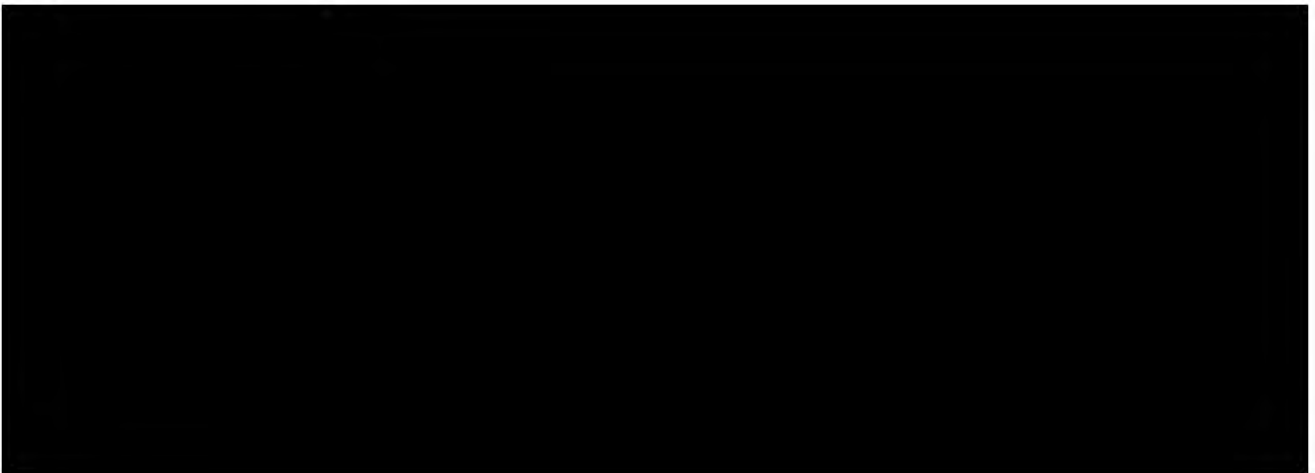


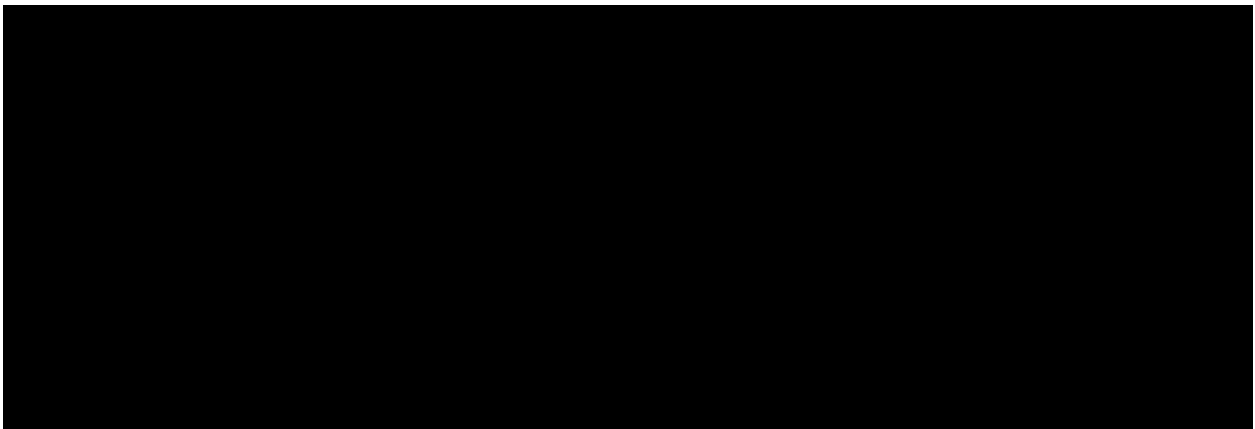
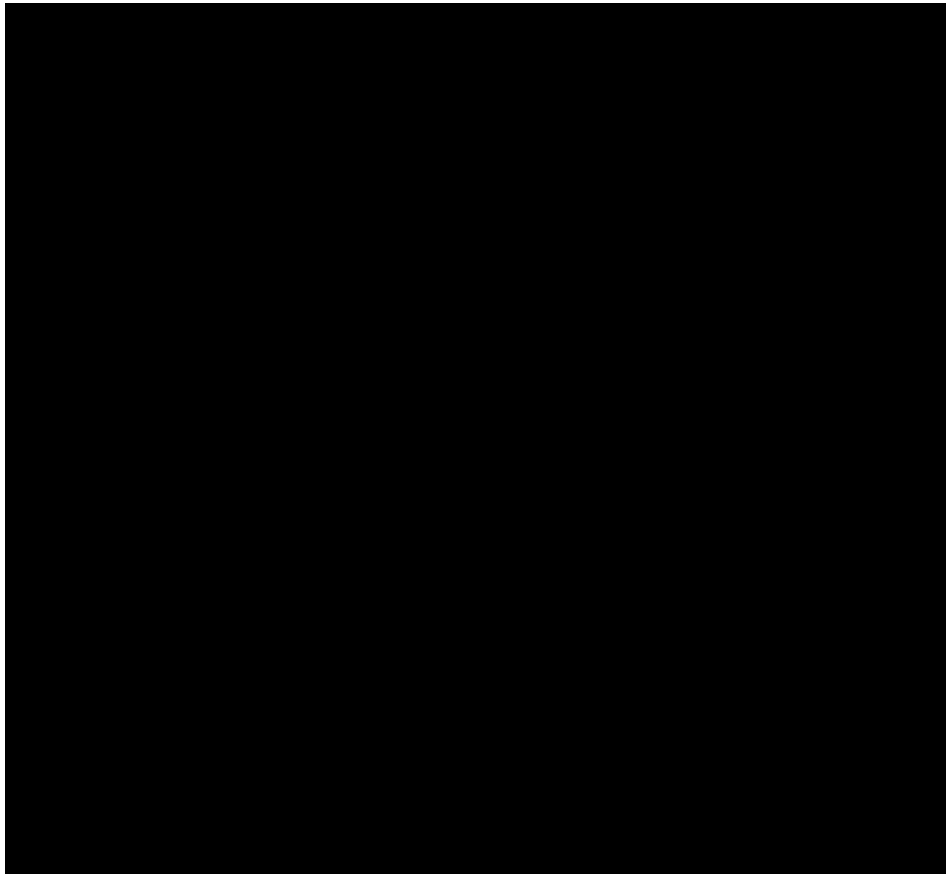


2. Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre et au suivi du contrat

Au 1^{er} janvier 2024 les ressources humaines de Cityz Media dédiées totalement ou partiellement suivi et à la mise en œuvre de la concession portant sur les abris voyageurs du réseau de bus de Bordeaux Métropole s'élevaient à ■ employés.

Au cours de l'année, la société a renforcé sa dotation en ressources humaines dédiées à l'exécution du marché. [REDACTED]





3. Engagements en faveur de l'insertion par l'emploi

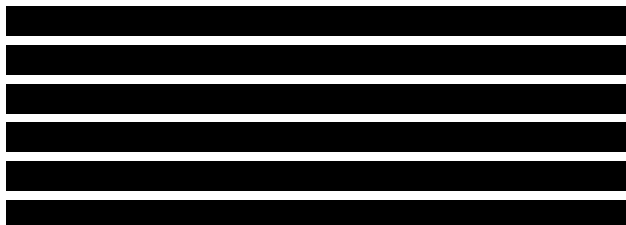
Cityz Media s'est engagée auprès de Bordeaux Métropole dans une démarche d'insertion par l'emploi se traduisant par une clause d'insertion en deux volets : régime intérimaire et alternance.

Concernant le régime intérimaire, l'engagement porte sur la réalisation de 16 032 heures en insertion, [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] Ces deux ETP correspondent donc à un total de 16 032 heures pour toute la durée du contrat, soit une moyenne annuelle de 2 672 heures.

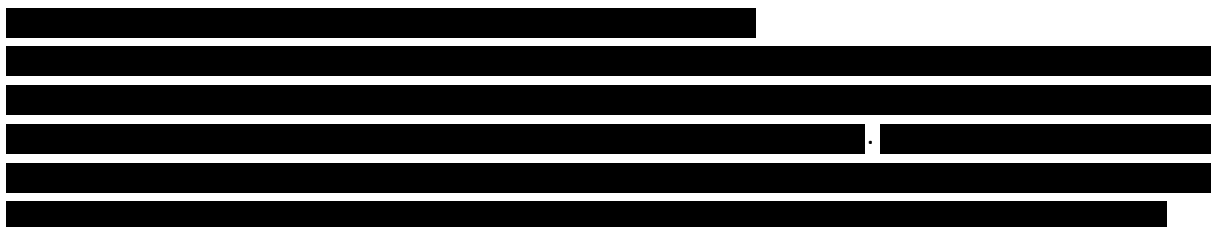
Pour satisfaire cet objectif, une collaboration avec la Maison de l'Emploi a été menée et a permis l'entrée en poste de deux agents en insertion dès le démarrage de la concession



9,1%

de dépassement d'objectif
d'insertion

L'engagement sur l'alternance implique la création de 2 postes d'alternants présents, occupés durant les six années du contrat et réalisant un total cumulé de 1 607 heures annuelles avec possibilité de poursuite en CDI en fin d'apprentissage.



44,6%

de dépassement d'objectif
lié à l'alternance

2 - LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

L'année 2024 a été ponctuée de grands événements d'échelle globale, pour Bordeaux Métropole ou pour Cityz Media Bordeaux Métropole qui ont rythmé la mise en œuvre du contrat.

1. Efforts menés au long de l'année sur les cassettes déroulantes

Afin d'améliorer ses performances d'affichage déroulant, il a été mené en interne un travail au cas par cas de chaque panneau possédant une cassette permettant de faire dérouler les affiches.

Cet audit interne a permis de mener la dépose des cassettes sur les mobiliers où l'alimentation faisait régulièrement défaut, interrompant le déroulement. Conjointement, un investissement de plus de 75 000€ a été mené pour remplacer les cassettes jugées défectueuses ou trop peu fiables dans leur fonctionnement, causant par elles-mêmes des problématiques de déroulement.

2. Accompagnement de la Métropole sur de grands projets métropolitains

L'année 2024 a été riche en livraisons de grands projets pour Bordeaux Métropole que Cityz Media a accompagné dans la mise en place d'abris voyageurs bus.

2.1. Ouverture à la circulation du Pont Simone Veil et activation des Lignes 6 et Directe 54.

L'ouverture du Pont Simone-Veil concomitamment à l'ouverture des nouvelles voies et arrêts de bus au devant de l'Arena.

Celles-ci ayant entraîné la création des arrêts de bus définitifs des lignes 25, Navette Arena et 473, 474, 475 et 481 du réseau Cars Nouvelle-Aquitaine. À cette occasion, la LIANES 6 et la Directe 54 sont aussi entrées en circulation et ont vu leurs propres arrêts créés sur la nouvelle Rue de l'Estey.

Ces bouleversements ont entraîné la dépose des abris temporaires qui avaient été instaurés le temps des travaux puis l'implantation de quatre abris définitifs avec un RAL sombre, unique, en accord avec l'architecte de l'Arena. Un dernier abri sera implanté, pour la ligne 25 en direction de Floirac et les Cars Nouvelle-Aquitaine, en 2025.



2. 2. Lancement de la ligne G et fusion des Lianes 1 et 4

L'ouverture de la ligne G en juin 2024 a pu être menée grâce aux déposes de plus d'une cinquantaine d'abris voyageurs bus présents sur le tracé de l'ancienne Lianes 3 au cours des années 2022 et 2023. Toutefois, un petit nombre de mobiliers n'étant pas gênants pour la réalisation des aménagements de la ligne ont persistés sur le tracé et la majeure partie de leur dépose a continué d'avoir lieu au cours de l'année, comme ce fut le cas de Rue du Stade au Haillan ou encore Zola à Saint-Aubin-de-Médoc.

L'ouverture de la ligne a nécessité la réalisation de deux autres actions menées conjointement avec Cityz Media. La première consistant en la fourniture et la pose des cadres horaires sur les abris BEX a été commandée par Keolis Bordeaux Métropole Mobilités pour Bordeaux Métropole. La deuxième est la pose de l'abri temporaire MÉCA (Paludate) sur le Quai de Paludate.



Quatre autres abris temporaires ont par ailleurs été implantés ailleurs sur le territoire métropolitain : deux abris à l'arrêt Charles de Gaulle à Thouars, un abri Polyclinique Bordeaux-Nord sur le Boulevard Godard et enfin l'abri Palais de Justice, Rue Jean Fleuret à Mériadeck, à l'occasion de la fusion des Lianes 1 et 4.

2. 3. Mise en place de la configuration définitive de la halte routière de Paludate

La halte routière de Paludate, dédiée aux cars longue distance, est constituée de deux parties : l'une sous le Pont Ferroviaire Saint-Jean et l'autre le long du Boulevard des Frères Moga. Cette dernière partie a été mise en service au cours de l'année 2024.

Pour le confort des voyageurs, la Métropole a réclamé la mise en place de trois abris voyageurs tout au long du quai. Cette demande ayant eu lieu après la réalisation des sols en béton désactivé, elle a nécessité la reprise des sols à l'emplacement des trois abris.

Ces trois abris, neufs, ont été implantés au cours du mois de juin et constituent l'opération qui vient parachever le chantier global métropolitain que constitue la halte routière de Paludate



2. 4. Développement du quartier du Belvédère

L'année 2024 a été assez charnière pour le quartier du Belvédère avec la livraison de plusieurs programmes immobiliers ainsi que de l'ouverture de la Place Marie de Gournay et ses commerces, centre névralgique en devenir du quartier. À cette occasion, la fréquentation des arrêts Belvédère et Joliot-Curie, respectivement au pied des résidences Bordoscena et Bordonova, ont vu leur fréquentation augmenter de manière importante.



Pour suivre ce nouveau besoin, Cityz Media a procédé à la pose de deux nouveaux abris : un à Joliot-Curie en direction d'Ambès - Saint-Exupéry et un deuxième à Belvédère en direction de la gare Saint-Jean. Ce dernier a pour but de répondre à la nouvelle importante fréquentation, qui pourrait encore augmenter lors de l'ouverture de Bien Public et la livraison de la résidence Bordorama.

3. Accueil des Jeux Olympiques en France

Les Jeux Olympiques 2024 de Paris ont marqué l'actualité française durant les mois de juillet et d'août. Un « effet Jeux Olympiques » a été attendu au niveau de l'engouement des annonceurs pour mener des opérations de communication dans l'espace public en lien avec les événements liés aux Jeux Olympiques.

Si cet effet a surtout été valable au niveau de la communication parisienne et dans une moindre mesure nationale, mais avec peu d'impacts en Province. En revanche, la concession Bordeaux Métropole se distingue par le déploiement d'une opération de communication particulière et unique sur les Boulevards entre le 10 juillet et le 12 août.

Cette opération a consisté en l'exposition dans l'espace public, précisément sur l'entièreté des faces de plusieurs abris entièrement localisés sur les boulevards, d'affiches non-publicitaires mais à visée artistiques. Cette exposition, intitulée *A couple of them* par les artistes Elsa et Johanna se compose de 88 autoportraits photographiques sans aucun texte ou visée promotionnels imprimés sur un format d'affiche (1,76 x 1,24) et disposés sur dix-neuf mobiliers des boulevards. Cette localisation permettant à la fois forte visibilité et impression de défilement au fur et à du parcours des usagers des boulevards.

Cette opération a nécessité une coordination forte de tous les services de Cityz Media Bordeaux Métropole. Qu'il s'agisse du Commerce pour les négociations concernant la mise en place de l'opération, des Actifs & Développement pour le choix des faces, de l'Offre pour le report des faces

immobilisées pour le mois ou du Technique pour procéder au stockage, à l’affichage, l’entretien des déroulants et le remplacement des affiches en cas d’incident et en cours d’affichage.



4. Déploiement des innovations Kits solaires et USB

Deux innovations proposées par Cityz Media lors de l’appel d’offres et retenues par Bordeaux Métropole ont été déployées au cours du premier semestre 2024.

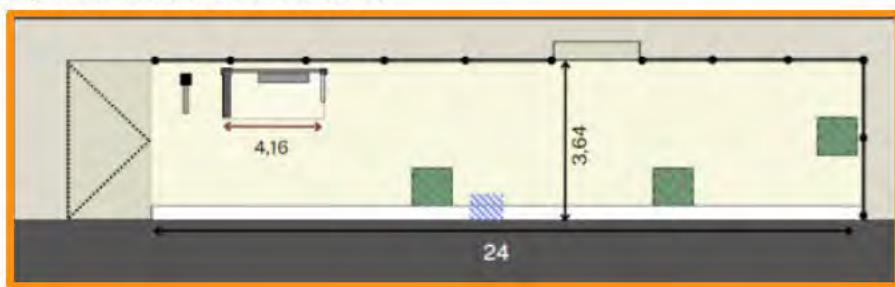
La première est le déploiement d’abris type Wieg II V1 disposant d’un « kit solaire », c’est-à-dire un abri disposant d’une série de panneaux solaires sur sa toiture et de batterie permettant d’alimenter ses éclairages. Ces trois abris étant Grand Caillou et Pinsan – Piscine à Eysines ainsi que Gare de Caudéran à Bordeaux.

La deuxième consiste en l’implantation sur six mobiliers V1 en place de prises USB à clapet dans la potence du caisson afin de permettre aux usagers des abris de recharger leurs appareils durant leur attente. Ces six mobiliers sont Piscine Grand Parc, Quinconces, Place Ravezies, Gare Saint-Jean, Nansouty et Stalingrad, toutes sur le territoire de la commune de Bordeaux en des points stratégiques car fort fréquentés.

5. Planification de la mise en œuvre de la BEX Boulevards

La fin d’année 2024 a amorcé la planification des mouvements de mobiliers liés à la future ligne de Bus Express dite « Circulaire des Boulevards » en Rive Gauche.

Différentes réunions ont été réalisées avec l’équipe de projet de la Métropole afin de planifier ce qui s’avèrera être les travaux de plus grande envergure de l’année 2025 pour Cityz Media. Cela tant au niveau du nombre de chantiers à mener de déposes et poses, qu’en termes d’impact sur le nombre de faces et leurs effets sur les réseaux de vente ainsi que pour l’impact économique négatif majeur qu’il impliquera pour le contrat de concession.



3 - SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

La concession liant Bordeaux Métropole et Cityz Media portant, en plus de leur exploitation publicitaire, sur la fourniture, l'entretien et les déplacements d'abris voyageurs bus, un certain nombre d'éléments sont à définir et à suivre pour mener à bien ces objectifs et engagements.

1. Modèles d'abris voyageurs

Les abris voyageurs du réseau TBM sélectionnés par Bordeaux Métropole sont des abris de la gamme Wiege caractérisés esthétiquement notamment par un toit plat et des parties vitrées pleines (du sol au toit de l'abri), une assise ou un appui ischiatique entièrement métallique ainsi que des éclairages intégrés en partie inférieure de toiture.

Ces abris se divisent en deux gammes : Wiege I et Wiege II (aussi dénommés Wiege évolution 2). La deuxième étant une évolution de la première, dont la production est interrompue.

Les mobiliers Wiege II bénéficient en particulier d'une conception de toiture différente, d'un ajout de potence à l'extrémité des vitres retour et impliquent des scellements différents des Wiege I. Aussi, la disposition des éléments du modèle V3 est revue.

Wiege I		
V1	V2	V3
		
• 1 caisson pub perpendiculaire • 1 banc • 1 retour vitré	• Pas de caisson pub • 1 banc • 2 retours vitrés	• 2 caissons pubs parallèles • 1 banc • 2 retours vitrés
2 faces	0 face	2 faces
V4		V5
		
• Pas de caisson pub • Appui ischiatique • Pas de retour vitré		• Abri double • 2 caissons pubs : - 1 perpendiculaire - 1 parallèle • 2 bancs • 1 retour vitré
0 face		3 faces

Wiege II		
V1	V2	V3
		
• 1 caisson pub perpendiculaire • 1 banc • 1 retour vitré	• Pas de caisson pub • 1 banc • 2 retours vitrés	• 1 caisson pub parallèle • 1 banc déporté • 2 retours vitrés
2 faces	0 face	1 face

V4	V5
	
• Pas de caisson pub • Appui ischiatique • Pas de retour vitré	• Abri double • 2 caissons pubs : - 1 perpendiculaire - 1 parallèle • 2 bancs • 1 retour vitré
0 face	4 faces

En supplément de ces abris, Cityz Media propose aussi trois autres gammes d'abris déclinées des modèles Wiege II V1 : les Wiege II Digitaux, les Wiege II Végétalisés, les Wiege II Solaires. La société s'est engagée à déployer au cours du contrat 5 abris Digitaux, 15 Végétalisés et 3 Solaires.

Les premiers se caractérisant par une substitution de leur caisson publicitaire par un totem digital, autrement dit un caisson comprenant un écran sur chaque face et un dispositif connecté interne permettant le renouvellement des campagnes, l'extinction et l'allumage à distance et la correction de panne à distance. Ces écrans sont éteints entre 23 heure et 6 heure du matin, conformément au Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi).

Les seconds se présentent comme des Wiege II V1 mais présentent sur leur toiture des bacs de sedum, plantes succulentes adaptées au climat bordelais ne nécessitant pas d'entretien à l'exception de l'ajout d'engrais 100% organique à récurrence annuelle, l'eau de pluie suffisant à leurs besoins. L'intérêt de

ces mobiliers étant de limiter l'effet d'îlot de Chaleur Urbain (ICU) en permettant d'atteindre une diminution allant jusqu'à 2°C de la température sous et autour de l'abri.

Au 31 décembre 2024, les 5 abris Digitaux ont été implantés et 11 des 15 abris Végétalisés avaient été implantés tandis que trois autres étaient planifiés à la position pour le début d'année 2025.

14/15

Végétalisés implantés ou à l'implantation prévue



Enfin, un modèle particulier, les Wieve II V1 Temporaires, est proposé par Cityz Media pour répondre à des besoins temporaires, soit en cas de déviation longue durée d'une ligne, soit en cas de travaux de voirie nécessitant dépose d'abri en place avant repose.

Ces abris ont la particularité de ne pas avoir de fondation mais d'être apposés sur une platine en aluminium. Ce système permet de se dispenser de la création de scellements qui nécessiteraient d'atteindre à l'intégrité du revêtement de sol, de ne pas devoir veiller à l'absence de réseaux enfouis et enfin de réaliser l'implantation plus rapidement.

Ils présentent aussi comme avantage stratégique de permettre d'éprouver l'acceptabilité par des riverains (commerces ou habitant) d'un abri dans un contexte où l'implantation pourrait être remise en cause pour des raisons visuelles mais où la demande existe. C'est également valable pour les configurations d'arrêt « en essai ». En cas de plainte ou de changement d'orientation de projet de desserte, la dépose ne nécessite pas de reprise de sol et l'opération est moins coûteuse. Les cas de Palais de Justice, lié à la fusion en essai des lignes 4 et 1, et de Polyclinique Bordeaux-Nord, ayant un risque connu de plainte du commerce [REDACTED] à proximité, en sont des applications concrètes en 2024.



Le modèle sélectionné est principalement dépendant de la profondeur du quai sur lequel il est implanté : le respect de l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite est une priorité pour Bordeaux Métropole et Cityz Media.

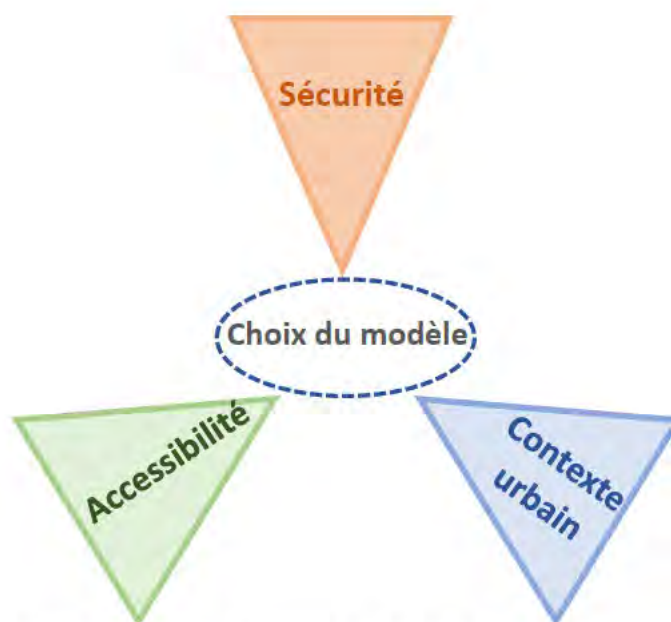
À ce titre, Cityz Media veille à ce qu'un cheminement traversant d'au moins 140 centimètres doit être conservé lors de l'implantation sauf prescription contraire exceptionnelle de la Métropole.

Cette distance peut être réduite jusqu'à 90 centimètres dans le cas où le quai n'est pas traversant, comme dans le cas d'un quai en avancée ou d'une fin de trottoir, et en concertation avec Bordeaux

Métropole. Une telle distance permet à la fois de garantir la capacité d'un PMR à s'abriter et de maintenir une distance de sécurité raisonnable entre l'abri et la voie routière pour éviter l'accrochage de son toit par un rétroviseur.

L'étroitesse des V4 en font à ce titre un mobilier stratégique permettant de maintenir une accessibilité sur des quais de faible profondeur.

Bordeaux Métropole et Cityz Media s'assurent aussi de garantir la sécurité des usagers de la voirie pour déterminer le modèle à planter en veillant à ne pas constituer de masque à la visibilité à la signalisation et en cas de proximité avec un croisement, un passage piéton ou encore une sortie charretière.



2. Détail du parc déployé et en dépôt

À l'exception des abris neufs non-achetés par Bordeaux Métropole et non-compris dans la commande initiale, c'est-à-dire tous ceux issus de commandes postérieures au renouvellement du marché et n'ayant pas été facturés à Bordeaux Métropole avant leur première pose, tous les abris de la concession constituent des biens de retours et sont propriété de Bordeaux Métropole. Ceci, que les abris soient présents sur le terrain ou en dépôt suite à une dépose temporaire. Est également fournie en annexe (n°1) le détail de l'inventaire comptable au 31 décembre 2024 en format Excel.

1. Composition du parc

Au 31 décembre 2024, le parc déployé et abris en dépôt propriété de Bordeaux Métropole est constitué de 1695 mobiliers qui se répartissent comme indiqué ci-après.

Gamme	Quantité
V1 Evo 1	1081
V2 Evo 1	241
V3 Evo 1	47
V4 Evo 1	106
V5 Evo 1	25
V1 Evo 2	127
V2 Evo 2	7
V3 Evo 2	8
V4 Evo 2	11
V5 Evo 2	2
V1 Digital	5
V1 Végétalisé	15
V1 Solaire	3
V1 Evo 2 Temporaire	9
Domus Temporaire	8
Total	1695

En sus, à cette date, neuf abris V2 Evo 2 sont situés en dépôt et une commande d'abris V4 Evo 2 en arrivance mais n'ont pas encore été achetés pour déploiement par Bordeaux Métropole en prévision de besoins métropolitains. Ceux-ci ne sont pas propriété de Bordeaux Métropole car n'ont pas encore fait l'objet d'achat.

Également, d'autres commandes sont amenées à être passées au cours de l'année 2025 au gré des projets urbains et demandes de la Métropole, notamment la commande de quatre V5 Evo 2 et quatre V3 Evo 2 pour les Boulevards, ou encore en remplacement d'abri accidenté par tiers identifié et pris en charge par assurance. Ces abris seront propriétés de Bordeaux Métropole dès leur facturation à réception.

2. Cartographie du parc

La cartographie du parc et ses évolutions au cours de l'année 2024 s'établit comme suit. Pour des raisons de commodité de lecture, la Métropole a été divisée en quatre secteurs qui ne correspondent pas exactement aux Pôles Territoriaux métropolitains :

- Commune de Bordeaux.
- Rive Droite sans la Bastide : Ambès, Saint-Louis-de-Montferrand, Ambarès-et-Lagrave, Saint-Vincent-de-Paul, Bassens, Carbon-Blanc, Lormont, Cenon, Floirac, Artigues-près-Bordeaux et Bouliac.
- Sud : Mérignac, Pessac, Talence, Bègles, Villenave-d'Ornon et Gradignan.
- Nord/Ouest : Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Martignas-sur-Jalle, Le Taillan-Médoc, Le Haillan, Eysines, Parempuyre, Blanquefort, Bruges, Le Bouscat.

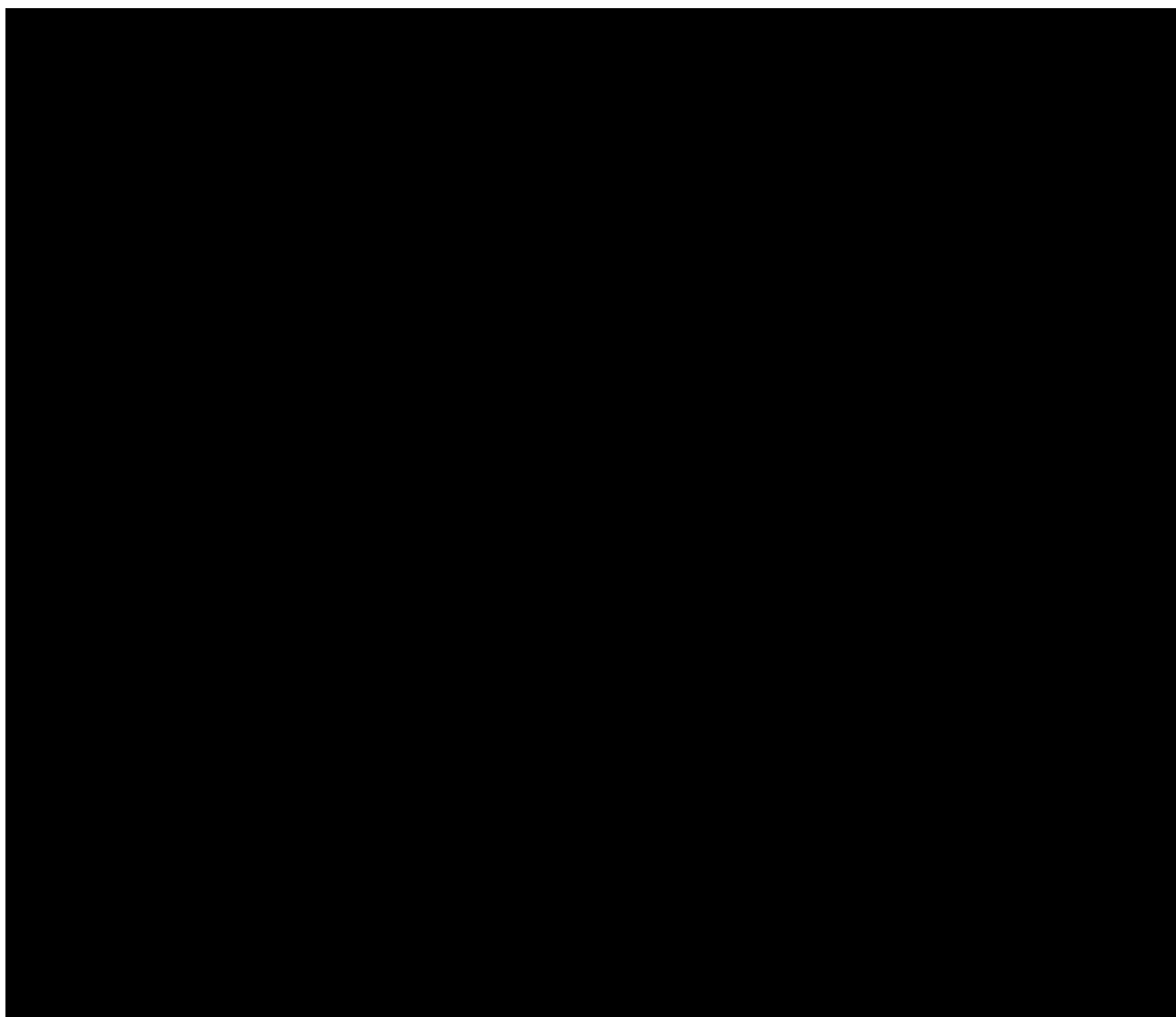
La liste exhaustive du parc déployé au 31 décembre 2024, précisant leurs coordonnées GPS, est présentée en annexe (n°2).

Le mobilier a été distingué en huit catégories correspondant aux différents modèles de la gamme Wiege (V1, V2, V3, V4, V5, Digital, Végétalisé et Solaire).

Quatre situations ont été identifiées : pas de mouvement en 2024, dépose en 2024, implantation en 2024, dépose et repose avec ou sans modification de type de mobilier.

1. Secteur : Commune de Bordeaux

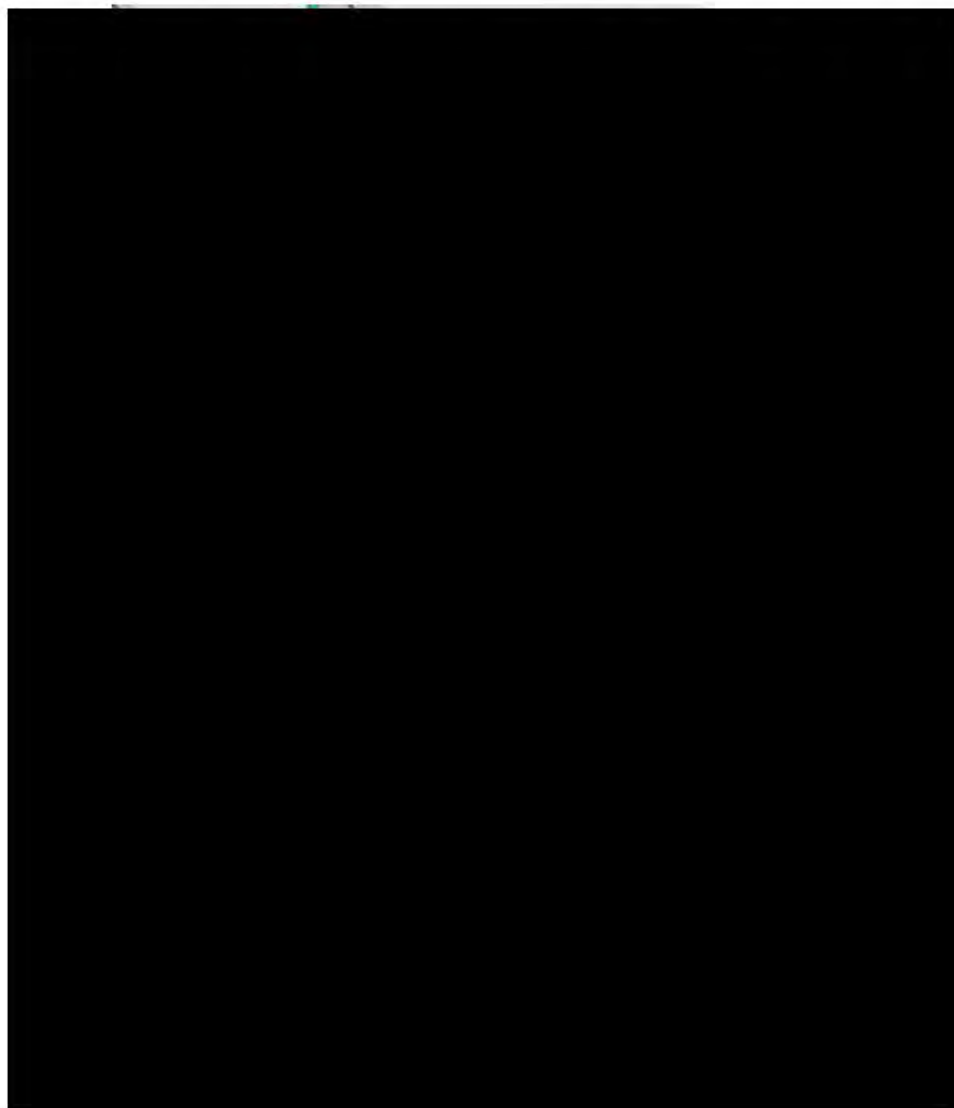
Bordeaux a été sujette à un nombre assez important de mouvements en 2024, principalement liés à des chantiers de Voiries et Réseaux Divers (VRD) épars, de demandes liées à une forte fréquentation à l'arrêt ainsi que la mise en place de trois abris temporaires sur le territoire .



2. Secteur : Rive Droite

La Rive Droite est un secteur particulièrement dense en abris, principalement au niveau des communes de Floirac, Cenon, Lormont, Carbon-Blanc et le centre d'Ambarès-et-Lagrave.

Ce secteur a fait l'objet d'un nombre plus important de chantiers qu'en 2023, liés à des chantiers de VRD comprenant plusieurs mobiliers (Feydeau, Manon Cormier, Entre-deux-Mers, Europe...) et une importante opération au pied de l'Arena avec deux déposes et quatre poses.



3. Secteur : Sud

Le Secteur Sud a été concerné par un nombre de mouvements légèrement plus faible qu'en 2023, notamment car aucun gros chantier d'aménagement impliquant plusieurs abris voyageurs n'y a été mené à l'exception de l'Avenue du Chut à Mérignac.

Ainsi, les mouvements ont principalement été des déposes de mobilier non-desservi et (dé)poses ponctuelles de mobilier, soit à l'occasion de chantiers de VRD de faible ampleur (comme Cazalet, La Hontane ou Fanklin) soit de demande face à une forte fréquentation.

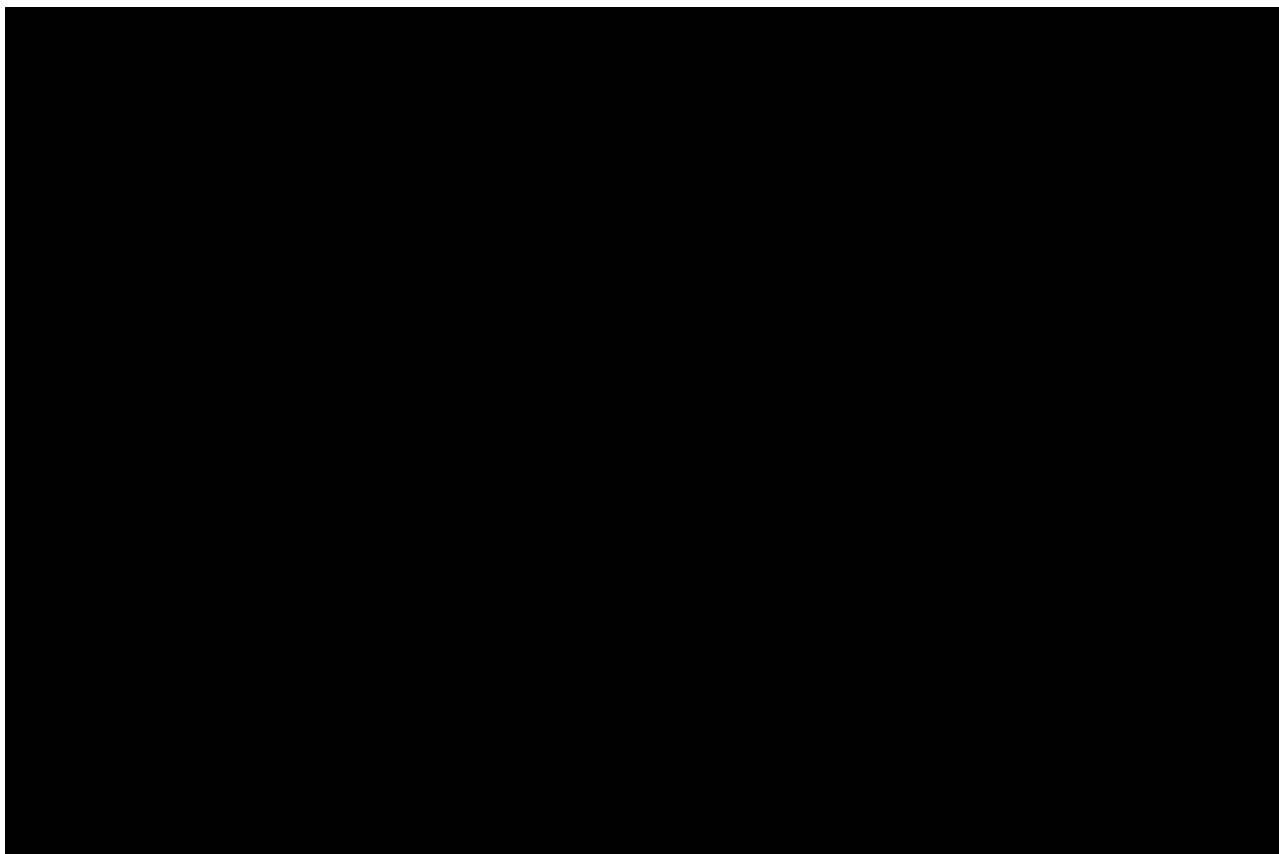
Gradignan a été particulièrement concernée sur un périmètre très réduit centré autour du carrefour Lahouneau avec trois déposes (Cotor-Laburthe, Hameau de la Reine et Stade Saint-Géry) et trois poses (paire Collège Monjous et La Prairie) dans un rayon de moins d'un kilomètre.



4. Secteur : Nord / Ouest

Le Secteur Ouest a été bien moins concerné par des déposes que les années précédentes du fait que celles-ci avaient été ponctuées de nombreuses déposes liées à la mise en place de la Ligne G et par le remplacement des anciens abris Védiaud sur le territoire martignassais.

Néanmoins, quelques déposes liées à celles-ci se sont poursuivies, notamment au Haillan. Le reste des mouvements a été principalement lié à des chantiers de VRD, comme sur l'axe Verdun – Ladoumègue à Bruges.



3. Détail des mouvements d'abris

Cityz Media identifie cinq différents types de mouvements classiques :

- « Pose » : Implantation d'un abri neuf.
- « Déplacement » : Implantation nouvelle d'un abri ayant été déjà posé ailleurs par le passé puis déposé par la suite.
- « Dépose – Repose » : Dépose d'un abri suivie d'une repose d'un mobilier au même emplacement. Au compte des mouvements gracieux imputés à Bordeaux Métropole, ce cas de figure représente deux mouvements.
- « Dépose » : Retrait d'un abri précédemment implanté retournant en stock en attente d'une nouvelle implantation.
- « Dépose définitive » : Retrait d'un abri implanté suite à accident ou dégradation l'ayant rendu irréparable dont le repositionnement est considéré impossible.

Dans le cas de l'année 2024, quatorze opérations ont constitué des cas particuliers :

- Huit dépose – repose ont donné lieu à un changement de type de mobilier
Il s'agit de Nénuphars, Pont de Caudérès, paire Franklin, Saint-Exupéry, Jourdane, Lewis-Brown et Lestage.
- Trois déposes – repouses ont constitué des déplacements d'un ancien arrêt désactivé vers son successeur sur une rue immédiate.
Il s'agit de Libre Service de Gros, Piscine Galin et Chemin du Sourd.
- Une dépose définitive d'un mobilier MDO antérieur à 2004, le dernier présent sur la Métropole, dégradé et impossible à maintenir a été remplacé par un Wiege V2 (Candau à Pessac).
- Une dépose de toiture et de vitres suivie d'une repose pour mener à bien un chantier de VRD en bordure immédiate d'abri, constituant une dépose – repose ayant été comptabilisée comme un seul mouvement (Castéra à Bassens).
- Une toiture a été déposée et remplacée suite à un accident avec tiers non-identifié sans que la structure ne soit impactée ayant été comptabilisée comme un mouvement (Brutails à Lormont).

150 mouvements en 2024

Au cours de l'année 2024, Cityz Media a procédé à 150 mouvements, nombre en augmentation rapport à l'exercice 2024 ayant totalisé 127 mouvements. Une augmentation de plus de 18% qui s'explique par différents facteurs. Notamment, la présence de grands chantiers de VRD comme l'Arena/Pont Simone Veil, Avenue du Chut ou Boulevard de Feydeau, mais aussi par la nécessité de déposer de mobiliers non-desservis pour permettre d'abriter de nouveaux arrêts du réseau mis en place en 2023 et dont la fréquentation a pu être éprouvée. L'année précédente, ces opérations avaient lieu en puisant dans les abris déposés de la LIANES 3.

Parmi ces mouvements, 117, soit 78%, sont décomptés dans le solde des 400 mouvements gracieux de la Métropole, dont les coûts sont pris en charge par Cityz Media. Les autres mouvements sont liés

à des premières poses de mobilier de la commande initiale du renouvellement de contrat, à des accidents avec tiers identifiés pris en charge par assureur ou enfin à des chantiers d'entreprises tierces pour lesquelles l'abri était bloquant prenant à leur charge le mouvement.

Les mouvements de l'année 2024 se décomposent comme suit :

Modèle	V1	V1 Temporaire	V1 Végétalisé	V1 Digital	V2	V3	V4	V5	Autre	Total
Pose (neuf)	3	2	5	/	2	2	4	1	/	19
Déplacement (pose non-neuf)	23	3	/	/	14	/	3	1	/	44
Dépose - Repose	17	/	/	/	/	1	/	/	/	18
Dépose	24	3	/	/	10	1	4	1	/	43
Dépose définitive	2	/	/	/	1	/	/	/	1	4
Maintenance suite accident	1	/	/	/	2	/	/	/	/	3
Total	70	8	5	0	29	4	11	3	1	150

Le tableau détaillé de tous les mouvements effectués durant l'année 2024 est présenté en annexe n°3.

Focus Dépose définitives – Accidentologie

L'année 2024 a été marquée par cinq accidents et une dégradation volontaire majeure ayant entraîné trois déposes définitives immédiates, une reportée à la dépose de l'abri lors de la fin de sa desserte prévue en 2025, un remplacement de toiture et un remplacement de caisson.

Les trois premiers cas sont chronologiquement Gay-Lussac (V1 013-2019) à Artigues, Sybille (V1 032-2027) à Bassens et Laffargue (V2 167-2059) à Floirac. Il s'agit dans le premier cas d'une collision d'un véhicule léger directement dans le caisson et la structure de l'abri,



dans les deux autres d'une collision avec un bus au niveau de la toiture l'ayant grandement altérée et déformé la structure de manière irréparable, notamment au niveau des jointures potence – toiture et potence – caisson pour Sybille.

Le cas de la dépose définitive reportée suite à dégradation est Issac (V4 449-2032), terminus de la branche du même nom de la ligne G. Une personne semble avoir dégradé partie inférieure de la toiture en y frappant celle-ci avec force à l'aide d'un objet dur de manière répétée, ayant pour conséquence de déformer la toiture et nuire à l'étanchéité de l'abri.

Procéder au remplacement de la toiture de l'abri n'est pas envisageable, celui-ci étant un Wiege I, cette gamme n'est plus produite et incompatible avec une commandable de Wiege II. Or, étant un V4, son toit est d'un format court, non présent dans le stock de pièces issues d'accidentés.

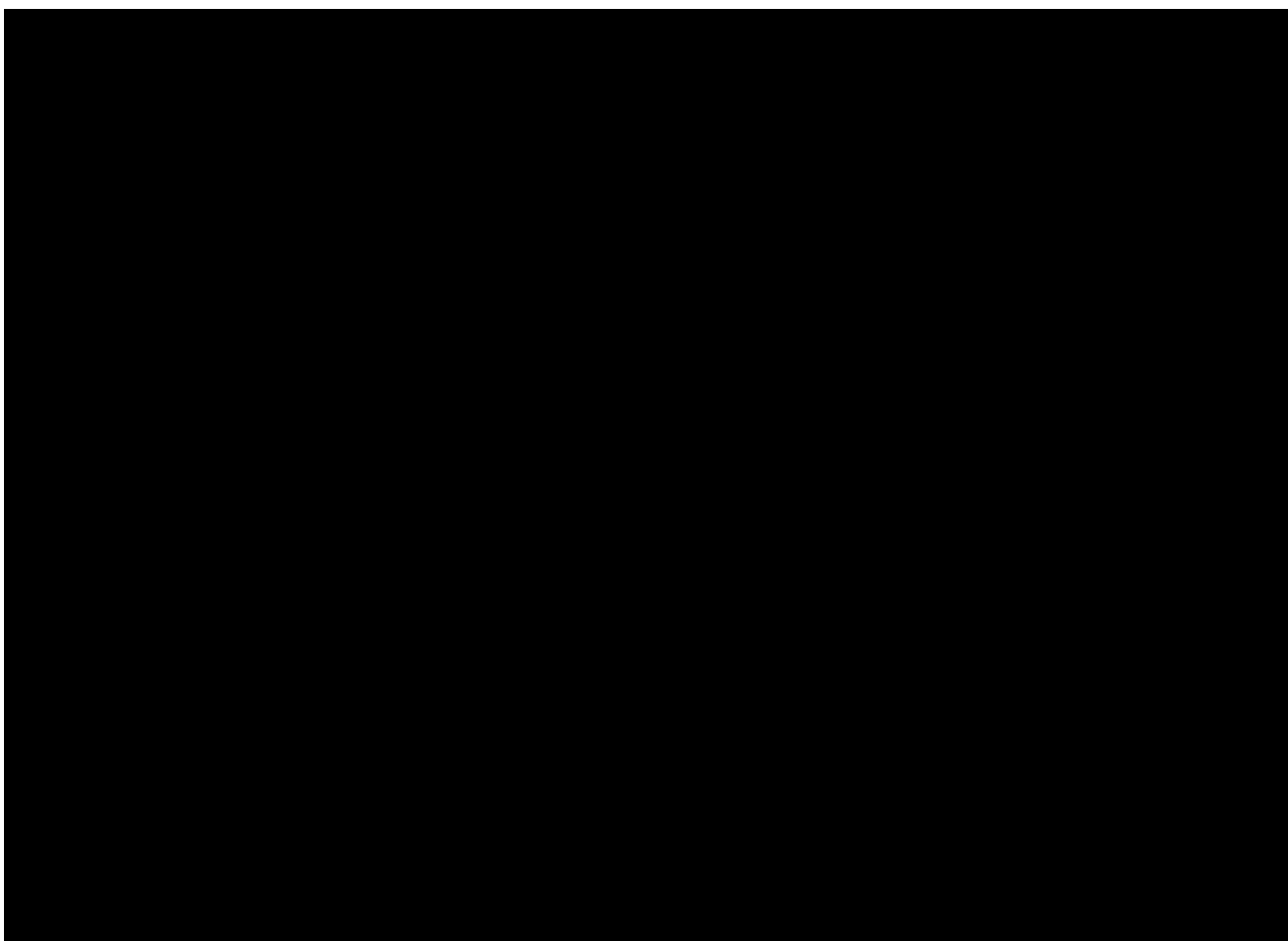
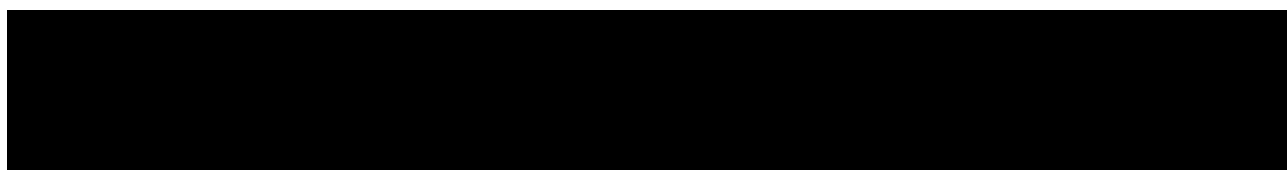
Il a été décidé suite à échanges avec Bordeaux Métropole de conserver sur le terrain ce mobilier sans le remplacer du fait des travaux à venir pour la réalisation d'un quai Bus Express au cours de l'année 2025.

Le remplacement de toiture, abordé plus haut, est celui de Brutails (V2 249-2027) dont la toiture a été percutée par un véhicule haut et rendue irréparable. Contrairement à Sybille et Laffargue, cet accident n'a pas dégradé le reste de la structure de manière suffisamment importante pour nécessiter son remplacement complet.

Enfin, le remplacement de caisson a eu lieu pour l'abri Dassault (V1 281-2172) à Mérignac fait suite à un accident avec tiers non-identifié où seul le caisson a été détruit sans porter atteinte au reste de la structure. Son remplacement a pu avoir lieu grâce à la récupération d'un caisson inexploité pour masque de visibilité à l'arrêt Les Prés de Jourdanne à Saint-Louis-de-Montferrand et a nécessité le démontage de la toiture et des vitres ainsi que la reprise du sol.

Afin de limiter la production de déchets et tirer profit de ces abris hors-d'usage, ceux-ci ont été démantelés afin d'en extraire les pièces réutilisables.

4. Détail des stocks



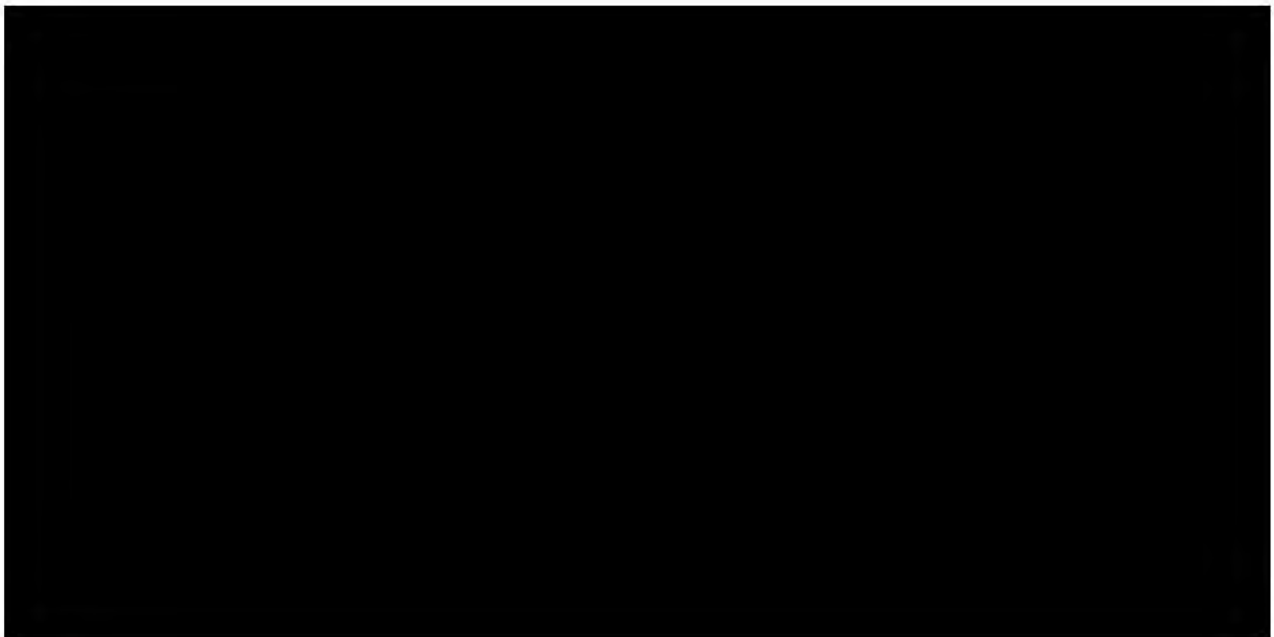
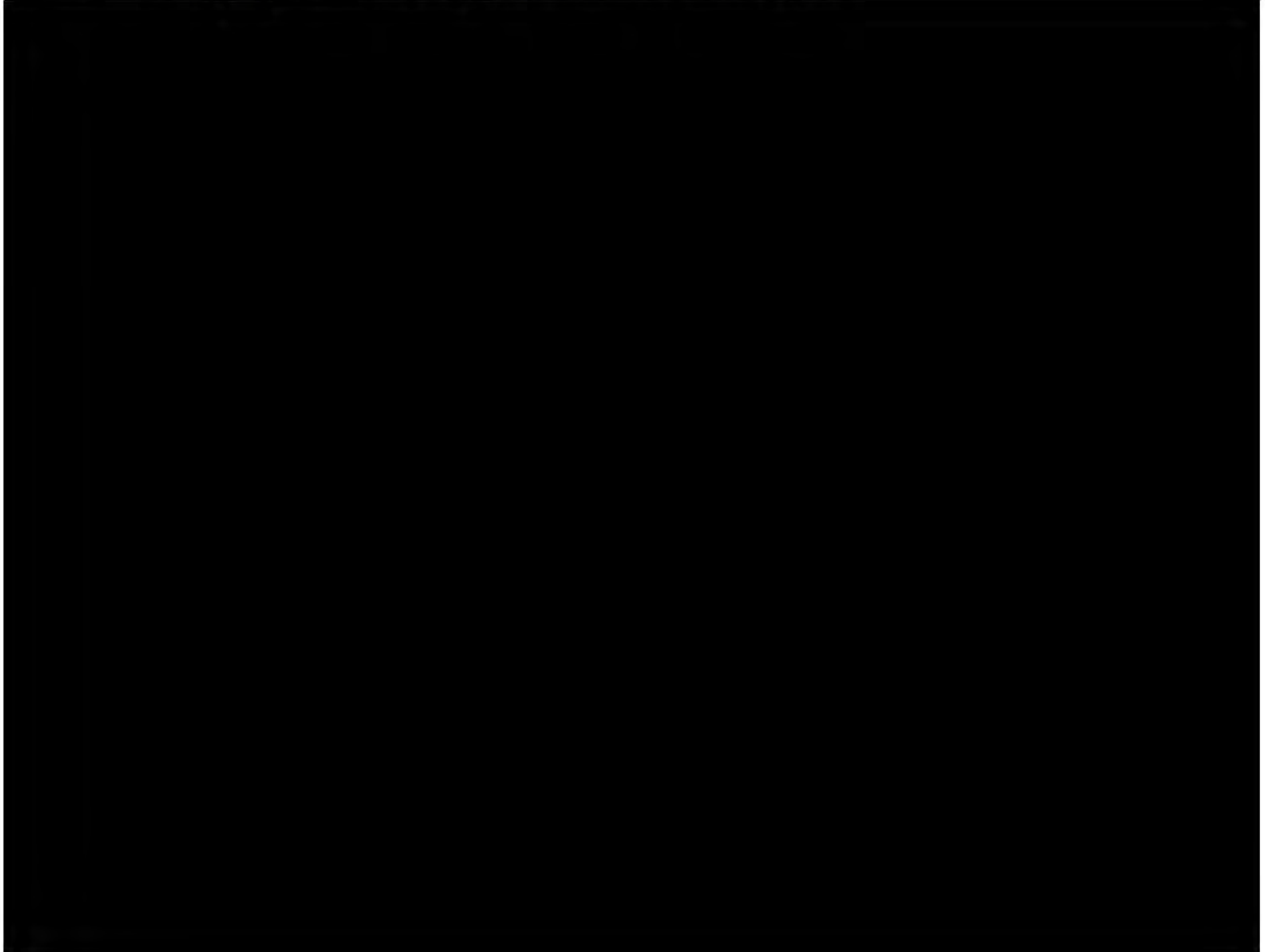
5. Suivi, entretien et maintenance du parc

Cityz Media a la charge de maintenir le parc de mobiliers dans un état optimal, ce qui nécessite un suivi rigoureux des abris pour identifier et traiter les éventuels incidents mais aussi d'anticiper ceux-ci par le recours à une surveillance et maintenance préventive régulière.

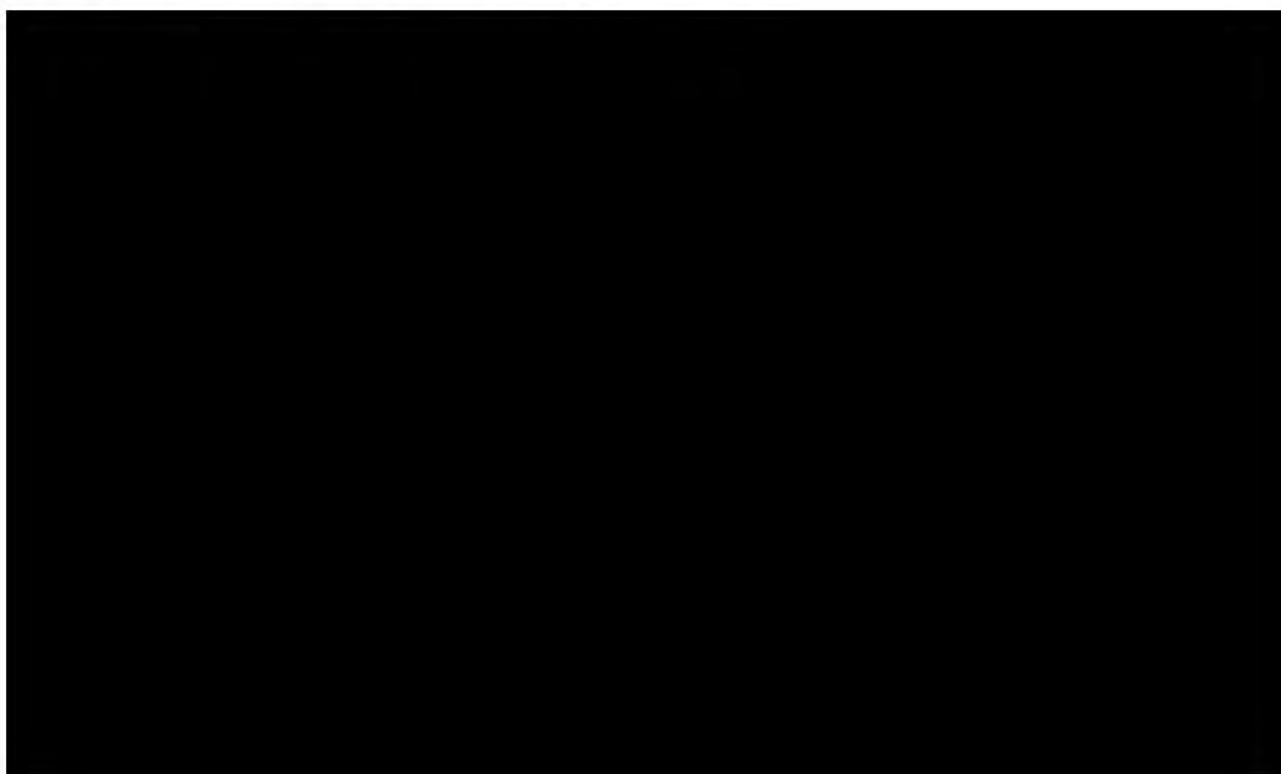
Aussi et dans cette lignée, Cityz Media s'est engagée dans la rénovation des mobiliers installés avant

l'entrée en vigueur de cette concession afin de s'assurer du maintien de la qualité des mobiliers et rafraîchir son image.

1. Cartographie des outils permettant le suivi du parc



2. Organisation de la maintenance préventive



Type	Exécutant	Périodicité	Opération
Maintenance Préventive			
Contrôles électriques réglementaires		Bisannuel	Vérification de conformité et sécurité Vérification de la capacité de fonctionnement

Un exemple de retour de contrôle réglementaire d'un mobilier par l'organisme indépendant est présenté en annexe n°4.

3. Bilan des interventions techniques du concessionnaire sur le mobilier

Or rénovation programmée évoquée en partie dédiée, Cityz Media effectue plusieurs types d'interventions techniques sur les abris voyageurs ayant pour but d'assurer leur maintenance globale.

Celles-ci peuvent être découpées en deux catégories principales : les interventions récurrentes et les récurrentes.

- Les récurrentes étant celles programmées de manière régulière et automatique à intervalle plus ou moins court. Celles-ci comprennent donc le nettoyage habituel, le nettoyage des parties internes des caissons (hors vitre), les opérations semestrielles de maintenance préventive et les contrôles de conformité électriques par cabinet externe.
- Les interventions techniques non-récurrentes peuvent elles aussi être subdivisées en deux
 - Les opérations menées faisant suite à un incident de toute nature (dégradation, aléa climatique, accident...) portant sur la structure en elle-même.
 - Les opérations ayant trait aux cassettes déroulantes : tant leur pose et dépose que dans le cas de réparations ou même de réaffichage suite à incident de déroulement.
 - Les opérations ponctuelles programmées diverses soit à échelle de plusieurs mobiliers ciblés ou de la concession entière : campagne de remplacement de diffusants, remplacement de logo de société suite à rachat...
Soit pour des mobiliers individuellement concernés : changement de configuration d'un abri par retrait de caisson sur demande de la Métropole, remplacement de serrure de porte de caisson, pose d'une casquette d'étanchéité...

À ces opérations s'ajoute le cœur de métier de Cityz Media, les opérations d'affichage effectuées tous les mardis ou mercredis sur la concession.

1. Incidents et dégradations

Comme indiqué plus haut, Cityz Media est partenaire [REDACTED] qui conçoit et effectue la maintenance de l'application [REDACTED]. Grâce à cette application, Bordeaux Métropole, son service d'astreinte UGORA, et les communes membres volontaires peuvent signaler des incidents relatifs aux abris voyageurs.

Grâce à cela, il est possible de suivre en direct la résolution de ces incidents pour y répondre au plus vite, mais aussi de produire des statistiques portant sur le nombre et le type de signalements, mais aussi sur la durée entre la remontée et le traitement de l'incident. Toutefois, il convient de préciser que les interventions liées [REDACTED] ne représentent qu'une part minoritaire des interventions de maintenance non-récurrente de menées par Cityz Media.

Ainsi, en 2024, Cityz Media a réalisé 875 interventions sur les abris voyageurs bus décomptées de Bordeaux Métropole faisant suite à un signalement [REDACTED] contre 915 pour l'année 2023 et 649 entre le 15 février et le 31 décembre 2022. La légère baisse, de 4,4%, peut probablement s'expliquer par les mouvements sociaux liés aux réformes des retraites puis les émeutes urbaines ayant eu lieu en 2023 ayant entraîné un nombre sensiblement plus élevé de dégradations et déclarations durant ces périodes.

Également, bien qu'une partie de ces déclarations auraient eu lieu durant l'année 2025, il est notable que le nombre de dégradations durant le Réveillon de Noël et du jour de l'An ont été exceptionnellement faibles, s'élevant à moins de dix pour l'entièreté du réseau.

Le nombre moyen de déclaration par semaine s'est donc élevé à 16,8 en 2024 contre 17,6 en 2023 et 15,6 en 2022.



Cityz Media s'est engagé à résoudre les incidents signalés sous une durée variable selon leur type, à savoir :

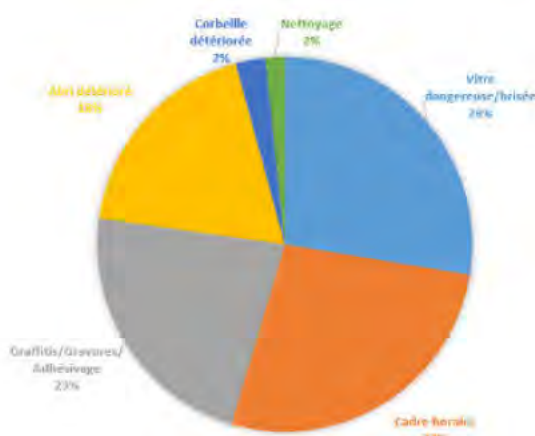
Engagement Intervention	Type de signalement	Durée d'intervention
Vitre brisée ou dangereuse	Vitre brisée ou dangereuse	24 heures ouvrées
Maintenance curative	Mobilier détérioré ; Point propre détérioré ; Éclairage en panne ; Qualité d'affichage Cadre horaire	120 heures ouvrées
Nettoyage	Nettoyage abri ; Graffiti/Gravure/Adhésivage sauvage	48 heures ouvrées
Horaires ouverts : Lundi au vendredi - 7h30 à 18h		

Le type d'intervention « Mise en sécurité » (réalisation sous deux heures) a été abandonné au cours de l'année 2023 suite à un accord entre Bordeaux Métropole et Cityz Media. Ce type de motif nécessitait la création de deux signalements : un pour manifester le besoin d'une mise en sécurité et un pour remonter le problème à solutionner. Ce système était peu compris par les différents intervenants, tant du côté de la remontée du problème que de sa résolution, pouvant mener à une clôture de l'incident sans pour autant que celui-ci n'ait été résolu et pouvaient fausser les données en augmentant le nombre d'incidents signalés. Ainsi, une part de la diminution de signalements entre l'année 2022 et l'année 2023 a pour explication l'arrêt de l'usage de ce signalement, au nombre de 76 en 2022.

Les localisations de ces interventions mettent en avant une sur-représentation des communes de Bordeaux, Mérignac, Villenave-d'Ornon, Pessac, Talence et Floirac. Cela peut trouver une explication dans l'importance du parc d'abris sur ces communes, qui demeure moindre pour Villenave-d'Ornon et Floirac, mais aussi par une plus grande tendance à la dégradation volontaire du mobilier sur ces territoires.

Au total 70 recours au service d'astreinte ont été réalisées pour des incidents et dégradations ayant nécessité une mise en sécurité durant la nuit ou le week-end, très majoritairement pour des bris

de vitres. En plus, 110 interventions diverses déclarées [REDACTED] ont eu lieu hors des horaires contractuels par les afficheurs ou un sous-traitant, principalement entre 6h et 7h30 du matin.



Les interventions faisant suite à [REDACTED] se répartissent pour trois-quarts en parts assez proches entre remplacement de vitres, de cadre horaire, et de retrait de graffitis – gravure – adhésif sauvage. Les 23% restants sont très majoritairement constitués de déclaration pour motif « Abri détérioré » (regroupant des déclarations variées telles qu’une absence de bandeau d’affichage de toit -qui représentent la moitié de ces déclarations-, une atteinte au banc, une partie esthétique de potence ayant glissé ou encore un vol de cache d’éclairage) et marginalement aux motifs « Corbeille détériorée » et « Nettoyage » (souillures, entretiens de végétaux).

2. Suivi du nettoyage



Cityz Media procède à un nettoyage toutes les deux semaines par abri voyageur, hors période de restriction préfectorale de l'utilisation d'eau en cas de sécheresse comme au milieu du mois d'août 2024.

En 2024, le nombre de nettoyage effectué est de 39 662, soit une moyenne de 23,5 nettoyages par mobilier. Ce nombre est légèrement en-deçà des attentes au contrat qui, pour l'année 2024, étaient de

25 nettoyages par mobilier (excluant les deux semaines de restriction d'août, en faisant un mois avec près de deux fois moins d'opérations de nettoyage que le reste de l'année).

Ces nettoyages manquants peuvent avoir plusieurs origines, notamment l'impossibilité d'accès et stationner ponctuelle sur une durée permettant le nettoyage par l'afficheur. Ces cas de figure se présentent surtout lors de travaux de voirie autour de l'abri.

3. Qualité d'éclairage

Cityz Media s'est engagé sur un taux d'éclairage défectueux inférieur à 5% concernant l'éclairage de courtoisie de ses mobiliers. Pour l'année 2024, le temps total estimé pour un fonctionnement à 100% était de 2 497 950 heures d'éclairages de mobiliers raccordés à raison d'une moyenne de cinq heures d'éclairage par jour par mobilier au cours de l'année pour les 1 365 abris raccordés au 31 décembre 2024.

L'engagement a été respecté avec un temps de panne dont le solutionnement est à la charge de Cityz Media cumulé entre mobiliers est estimé à 38 460 heures, soit 1,54%. Une part des pannes est externe à Cityz Media, dans la quasi-totalité des cas lorsque le candélabre auquel est raccordé l'abri est lui-même en panne ou n'est temporairement plus alimenté pour des raisons de travaux, notamment. En ce cas, Cityz Media avertit dès connaissance du problème les services en charge de l'éclairage public au sein de la Métropole afin que le courant soit rétabli.

4. Suivi des opérations de rénovations programmées

Cityz Media s'étant engagée dans la rénovation des abris sur six points :

- Reprise de joints de toiture, concernant 600 abris identifiés auxquels 11 abris ont été ajoutés.
- Remplacement ou rénovation partielle du rétroéclairage des caissons et/ou des cassettes déroulantes, concernant 617 abris identifiés.
- Remplacement des LED et capteurs de présence déclenchants, concernant 163 abris identifiés.
- Remplacement des points propres sur les abris en disposant, soit 1 212 abris en début de marché. Toute nouvelle position depuis le début du contrat a été accompagnée de la pose d'une corbeille « nouvelle génération ».

Les abris non-concernés étant ceux situés sur la commune de Bordeaux, ceux dont l'implantation est impossible pour des raisons diverses (atteinte à l'accessibilité, problème de réseau, entrave de sortie charretière, emprise d'un stationnement pompier) ou à sur demande municipale en présence de corbeille déjà en place.

- Reprise des bandes de signalisation de vitres par un réadhésivage, concernant la totalité des abris à l'exception évidente de ceux disposant d'un dispositif anti-dégradation remplaçant les vitres par des grilles.
- Remise en peinture avec modification du RAL concernant la totalité des abris de la Métropole.

La totalité des opérations concernant le rétroéclairage des caissons et des LED ainsi que les reprises de toitures initiales ont été finalisées dès 2022. Les six derniers remplacements de corbeilles ont eu lieu en janvier 2023. La finalisation des remises en peinture et de reprises des bandes de signalisation a eu lieu durant l'année 2023.

À ce titre, l'opération de rénovation initialement prévue a été achevée en 2023. Ceci ne laissant que des investissements à ce titre très marginaux avec des reprises de toiture supplémentaires non-prévues initialement et la remise en peinture de trois abris ayant constitué des cas particuliers.

Ceux-ci étant :

- Camping International à Bordeaux en temps qu'abri « témoin » de la concession ayant entraîné son exclusion de la liste des remises en peinture pour un report à la fin des opérations.
- Lestage à Gradignan repositionné à Stade Daugère à Bruges car impossible d'accès pour des raisons de travaux au moment de la remise en peinture prévue.
- Le Télégraphe à Gradignan repositionné à Cité Numérique à Bordeaux car déposé du terrain avant la remise en peinture des abris de Gradignan en 2022 et repositionné après la fin des opérations.

Deux autres cas identifiés ont été reportés à 2025 : Cante-Gric au Taillan-Médoc et Cracovie à Bordeaux, respectivement pour inaccessibilité lors de l'opération de remise en peinture programmée et présence en dépôt lors des opérations de remise en peinture.

Enfin, au pied de l'Arena à Floirac, les quatre abris posés en 2024 à sur le Quai de la Souys et la Rue de l'Estey ainsi que les trois abris posés en 2025 Quai de la Souys à nouveau et Avenue de la Garonne ont été repeints dans un RAL spécifique sur demande la Maîtrise d'Œuvre à la charge de Cityz Media.

6. Suivi et impératifs administratifs

1. Détail des contrats tiers

Dans le cadre de la réalisation de cette concession, Cityz Media fait appel à un certain nombre de sous-traitants ou prestataires. Une part de ceux-ci sont engagés avec Cityz Media à échelle nationale, quand d'autres le sont uniquement à échelle locale. Ceux-ci se répartissent comme suit :

Société	Prestation	Échelle
ONET Services	Nettoyage	Locale
Efficiencie	Affichage et nettoyage	Locale
Di Ventura	Affichage, nettoyage et maintenance curative	Locale
SARL MJJP	Terrassement, enlèvement de gravas, montage - démontage	Locale
CG Impression	Impression	Locale
Pépériot	Réfection de sols	Locale
Twipi	Fourniture d'outil informatique ()	Locale
Ineo	Raccordement et interventions de maintenance électrique	Locale
Veritas	Audit de conformité électrique	Nationale
PAPREC	Collecte, traitement et recyclage de déchets	Nationale

Le premier semestre 2024 a été marqué par la fin de collaboration entre Cityz Media et un sous-traitant réalisant de l'affichage et du nettoyage sur certains secteurs de la Métropole, notamment Bègles et Villenave-d'Ornon ainsi que la Presqu'Île. Ce choix a entraîné, à l'occasion de l'arrivée de deux nouveaux afficheurs afin de compenser, une nouvelle répartition de leurs secteurs d'action sur toute la Métropole.

2. Assurances

Cityz Media répond à l'obligation d'assurance de responsabilité civile dans le cadre de la concession portant sur la gestion et l'exploitation des abris voyageurs du réseau de bus de Bordeaux Métropole. [REDACTED]

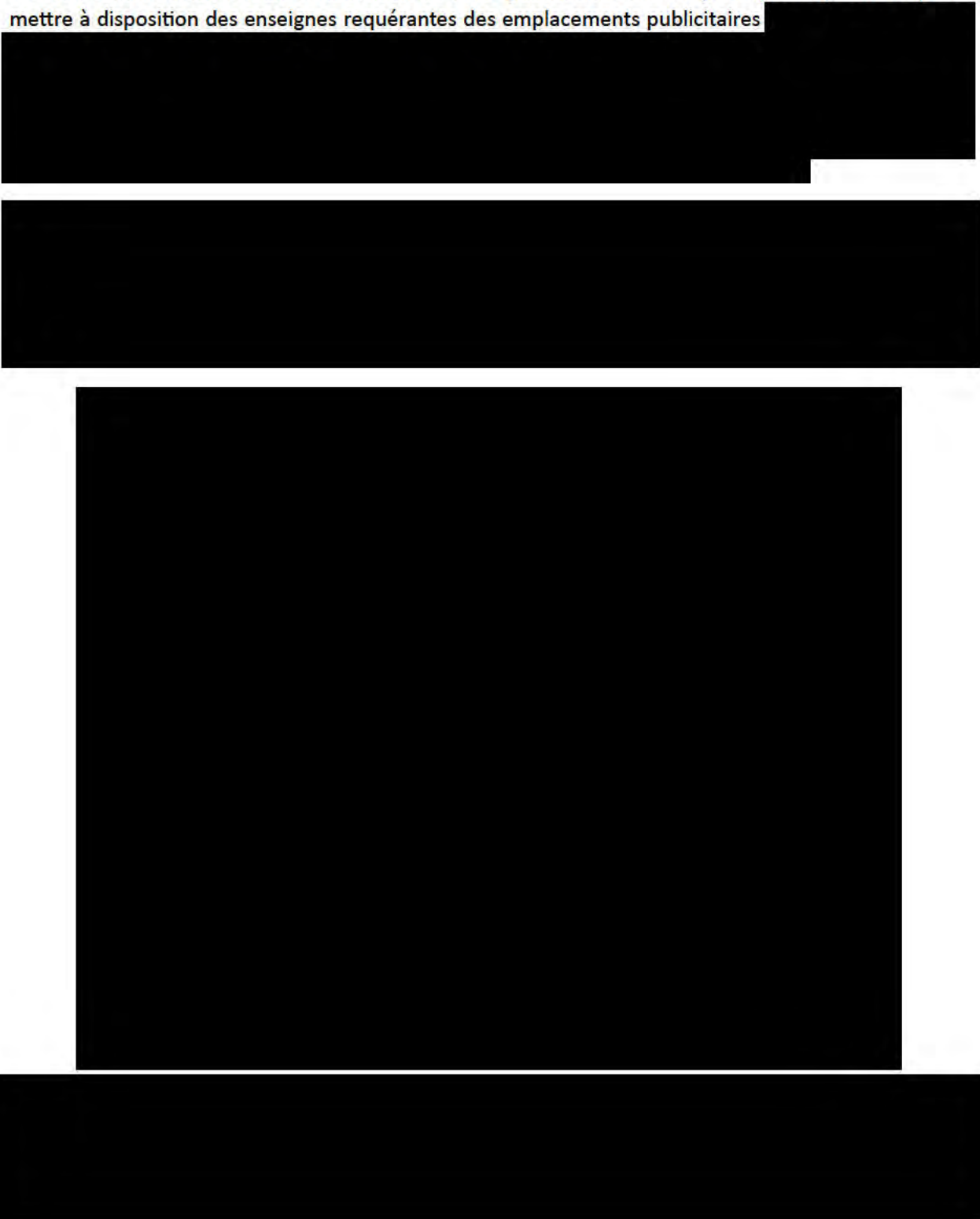
[REDACTED].

[REDACTED] l'attestation est disponible en annexe n°5.

4 - RÉSULTATS COMMERCIAUX

1. Sectorisation des réseaux de faces

Les faces publicitaires des abris voyageurs Bordeaux Métropole s'inscrivent dans une variété de réseaux commerciaux locaux et nationaux de faces publicitaires mis en place par Cityz Media pour mettre à disposition des enseignes requérantes des emplacements publicitaires



2. Statistiques et profils des annonceurs

Grâce à ces réseaux localisés entremêlés à des réseaux plus globaux dédiés à des campagnes d’affichage nationales, Cityz Media propose un outil de communication particulièrement pertinent pour des acteurs locaux ou régionaux en complément de ses campagnes à échelle plus étendue. L’ampleur des réseaux locaux font de Cityz Media un incontournable de la communication à échelle locale et de ce fait un acteur de l’économie et de la culture locale via son pouvoir de promotion.

1. Détail des annonceurs locaux

Ce système permet également d’identifier nettement les annonceurs locaux faisant appel à Cityz Media et de déterminer lesquels sont les plus importants. Le top 10 des annonceurs locaux s’établit comme suit, [REDACTED]

Rang	Client	CA
[REDACTED]		

Les principaux annonceurs locaux sont de natures très variées, indiquant un intérêt important représenté par la communication en milieu urbain pour une grande pluralité d’acteurs, [REDACTED]

2. Détail des annonceurs nationaux à échelle locale

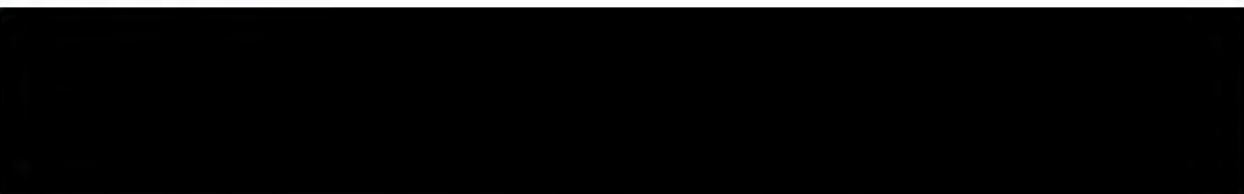
Comme indiqué plus haut, une partie des faces métropolitaines bordelaises sont affectées à des réseaux d’affichage d’envergure nationale. Leur suivi permet de définir les principaux annonceurs à échelle nationale représentés sur les abris de la Métropole. Le top 10 des annonceurs nationaux s’établit comme suit, [REDACTED]

Les annonceurs à échelle nationale sont des sociétés d'ampleur plus importante, avec notamment avec une sur-représentation des firmes de la beauté et plus généralement du luxe, faisant confiance en Cityz Media pour être relai de leur communication et leur image de marque.

3. Recettes et résultats par type de mobilier

5 – RÉSULTATS QUALITATIFS DU CONTRAT

1. Partenariats



En 2024, ces partenariats ont concerné quatre événements ou institutions :

- Jumping de Bordeaux
- Le Pin Galant
- Festival de Noctambules (partenariat avec la commune de Saint-Aubin-de-Médoc)
- Challenger Primrose.

2. Campagnes d'affichage commerciales

1. Résultats qualitatifs

Cityz Media s'est engagée auprès de Bordeaux Métropole à maintenir une qualité et une rigueur dans la mise en œuvre de ses campagnes d'affichage tenant.

Pour cela, trois indicateurs ont été pris en compte :

Réussite d'affichage

La réussite des campagnes dépend de la capacité à afficher correctement sur le mobilier. Cette dimension est mesurée par la quantité d'affiches réellement posées par rapport à l'ampleur exacte de la campagne.

Le taux de réalisation sur lequel s'est engagé Cityz Media est d'une réussite supérieure ou égale à 98% des poses d'affiche sur les panneaux publicitaire des abris voyageurs.

En 2024, il s'est établi à 98,62%, soit un taux d'échec de pose de 1,38% et un total de 127 208 affiches posées pour 128 989 affiches. Ce taux a été en progression tout au long de l'année pour dépasser systématiquement les 99,5% depuis août et même un taux de réussite d'affichage de 99,99% pour le mois de novembre.

Cela représente par rapport à l'année 2023 un progrès de 0,54 points de pourcentage pour plus de 9 800 affiches à poser supplémentaires.

Ce progrès est dû à plusieurs facteurs : la fin de collaboration avec un sous-traitant [redacted] [redacted] une amélioration du suivi de ses afficheurs en interne afin de prendre différentes mesures au cas par cas et d'accompagner ces derniers vers de meilleurs taux de réussite. Enfin la réduction des pannes de cassettes déroulantes permet d'améliorer les résultats d'affichage sur ces mobiliers.

L'origine des échecs d'affichage peut être extrêmement diverse : s'ils peuvent être induits par un défaut sur le matériel ou lors de l'opération d'affichage, il peut aussi s'agir d'une intervention extérieure

à Cityz Media comme la présence d'un engin de chantier empêchant l'ouverture du caisson publicitaire ou encore de travaux de voirie empêchant l'arrêt du véhicule de l'afficheur.

Panne sur panneau déroulant

Les pannes impliquant des panneaux déroulants induisent l'impossibilité d'afficher correctement toutes les faces durant la durée de la panne. À ce titre, Cityz Media s'est engagée auprès de Bordeaux Métropole sur un taux de panne inférieur à 5% de son parc déroulant hors problèmes d'alimentation issu du point de raccordement. Cela signifie une moyenne annuelle maximale de 205 heures par panneau dont le déroulement est assuré 4 100 heures par an.

En 2024, ce taux moyen a été de 12,5%. Cela signifiant un dépassement de l'objectif de 7,5%. Ces résultats, bien qu'insuffisants, sont néanmoins en progrès de deux points par rapport à l'année 2023. Surtout, les résultats ont évolué positivement progressivement dans l'année pour atteindre en fin d'année les 8% de pannes.

Ce progrès est lié à la mise en place du plan d'action déployé en cours d'année visant à améliorer la fiabilité de ses panneaux déroulants. Cela en menant un plan d'investissement de remplacement de nombreuses cassettes ciblées pour leur défaut et en intervenant notamment au niveau de leurs branchements USB avec un remplacement d'un grand nombre de connectiques. Le tout en maintenant une veille accrue pour limiter les durées de traitement des pannes en garantissant la plus grande réactivité.

Panne sur panneau digital

À l'instar de l'année 2023, aucune panne n'a été recensée sur les panneaux digitaux au cours de l'année 2024 durant leur temps d'activité. À ce titre, l'objectif de maintenir un taux de panne inférieur à 5% est tenu.

La dalle d'un des abris de Mérignac-Soleil a dû être remplacée à la fin du mois d'août après avoir été fissurée mais son fonctionnement n'a pas été altéré car ces fissures n'ont impacté que des parties vitrées.

2. Campagnes marquantes

L'année 2024 a été marquée par plusieurs campagnes notables menées par Cityz Media sur le territoire métropolitain bordelais, notamment sur ses abris voyageurs bus et tram.

En excluant la campagne artistique exceptionnelle *A couple of them* à l'occasion des Jeux Olympiques mentionnée plus haut, peuvent être mentionnées :

- Plusieurs campagnes ayant eu lieu en fin d'été promouvant des concerts à l'Arena comme Indochine ou Kyo.
- Une campagne pour le Zoo de Pessac, annonceur travaillant de longue date avec Cityz Media à l'aspect graphique remarquable.
- Deux campagnes de AirFrance en mai et novembre avec toutes deux cinq visuels différents à forte dimension artistique.



3. Campagnes institutionnelles et gracieuses

La concession portant sur les abris voyageurs bus de Bordeaux Métropole prévoit la possibilité pour Bordeaux Métropole de réaliser jusqu'à cinq semaines de campagnes institutionnelles gracieuses par an.

Celles-ci doivent porter sur un maximum de 150 faces représentant individuellement au plus la moitié de la capacité d'affichage d'un mobilier.

Au cours de l'année 2024, Bordeaux Métropole a réalisé 2 campagnes sur les abris voyageurs totalisant 2 semaines. Il est néanmoins à noter que si la Métropole ne réclame pas toutes les campagnes gracieuses dont elle peut bénéficier :

Début	Fin	Durée (jours)	Thématique	Faces	Valeur
26/06/2024	02/07/2024	7	Ouverture du Pont Simone Veil	164	14 706 €
13/11/2024	19/11/2024	7	Ma Renov Bordeaux Métropole	168	15 099 €

En sus de ces campagnes, Cityz Media réalisait jusqu'en septembre une campagne institutionnelle gracieuse permanente de promotion Parc de la Jalle par un affichage des faces affichables mais en attente de commercialisation. Cela concerne notamment les abris nouvellement implantés. À partir du dernier trimestre, cette campagne a été remplacée par une pour l'information sur la ZFE.

6 - RÉSULTATS FINANCIERS

1. Comptes d'Exploitation Prévisionnel et Réel

Afin de faciliter la lecture du Compte d'Exploitation de la concession des abris de Bordeaux Métropole, Cityz Media a réalisé un compte d'exploitation prévisionnel simplifié en années calendaires conformément aux clés de répartition analytique comme suit :

Compte d'Exploitation Prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	Clé Analytique CCF
Chiffre d'affaires média Papier Chiffre d'affaires média numérique Electricité Eau Carburant véhicules Affiches publicitaires Matériel et pièces détachées Entretien et réparation courants (s/ biens mobiliers, immobiliers, maintenance) Affichage Préparation des affiches (Refacturé par Clear Channel France) Lavage des abris et mobiliers urbains Dépose et repose des mobiliers Véhicules Rémunérations d'intermédiaires et honoraires Frais de siège Prestation de régie Maintenance Logiciel Coûts de télécommunication Totems Digitaux Solution de mobilité pour les personnes malvoyantes Abonnement écoconduite Astreinte CEE Salaires Charges sociales Autres : à préciser le cas échéant Redevances Bordeaux Métropole Dotations aux amortissements techniques Dotations aux amortissements de caducité Dotations aux provisions pour renouvellement Produits financiers Intérêts financiers Frais bancaires Produits exceptionnels Charges exceptionnelles RESULTAT NET									Produits d'exploitation Produits d'exploitation Electricité Frais de siège Salaires Logistique d'affichage Entretien Maintenance Entretien Maintenance Logistique d'affichage Logistique d'affichage Entretien Maintenance Dépose et repose Salaires Honoraires Frais de siège Prestation de régie Entretien Maintenance Télécoms Navilens Frais de siège Entretien Maintenance Taxes Salaires Salaires Salaires Redevance Dotation Amortissement Dotation Amortissement Dotation Amortissement Produits financiers Charges financières Charges financières Produits exceptionnels Charges exceptionnelles

L'année 2024 du Compte d'exploitation présenté ci-dessous correspond à l'exploitation de la concession des abris de Bordeaux Métropole du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024.

CEP Simplifié	Année 2024 Réel	Année 2024 CEP	Variation
Produits d'exploitation			
Electricité			
Frais de siège			
Mise à disposition du Personnel			
Prestation de régie			
Salaires			
Logistique d'affichage			
Entretien Maintenance			
Dépose et repose			
Honoraires			
Télécoms			
Navilens			
Keyclik			
Taxes			
Redevance	- 4 317 339 €	- 4 334 962 €	17 623 €
Coûts Exploitation			
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION			
Dotation Amortissement			
Produits financiers			
Charges financières			
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
RESULTAT NET			

2. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent pour l'année 2024 du contrat [REDACTED]

Le chiffre d'affaires 2024 est en progression de [REDACTED]

CHIFFRE D'AFFAIRES TYPOLOGIE	2024	2023	2024 vs 2023	2024 vs 2023
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	[REDACTED]		[REDACTED]	
CHIFFRE D'AFFAIRE PRINT				
CHIFFRE D'AFFAIRE DIGITAL				

L'écart entre le chiffre d'affaires prévisionnel et réel a plusieurs origines. La première étant une évaluation trop optimiste de l'effet Jeux Olympiques sur les annonceurs dont l'influence concrète s'est retrouvée être moins prononcée. La deuxième étant un ralentissement net de l'activité au dernier semestre lié à une frilosité des annonceurs à l'investissement dans la communication issue un contexte économique et politique instable.

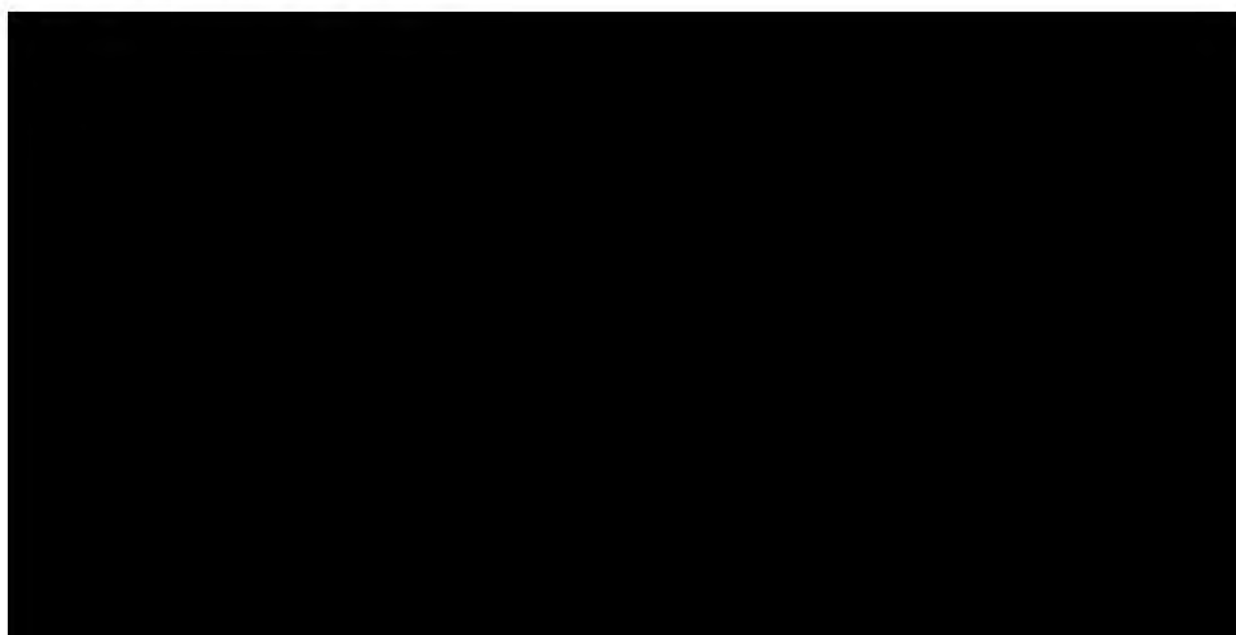
3. Coûts d'Exploitation

Les différents items constituant les coûts d'exploitation se définissent comme suit :

- Salaires



- Personnel mis à disposition



- **Frais de siège**

Ces coûts s'élèvent à [REDACTED] Elles correspondent aux frais des services supports ainsi que ceux de la direction régionale Ouest.

- **Prestation de régie**

Les frais de prestation de régie s'élèvent à [REDACTED] Il s'agit des coûts liés à la commercialisation des espaces publicitaires par les équipes nationales de Cityz Media, les frais de fonctionnements afférents ainsi que des frais liés à la commercialisation des espaces publicitaires par les équipes locales de Cityz Media qui n'ont pas été mis à disposition.

- **Logistique d'affichage**

Ce poste renvoie

- Aux coûts liés à la prestation d'affichage incluant la main d'œuvre ainsi que les frais de déplacements dans le cadre des tournées d'affichage sous-traitées en complément du personnel dédié à l'exécution du contrat
- A la préparation des affiches. Il s'agit de la prestation de Cityz Media relative au roulage et à l'assemblage des affiches de format 2m² qui seront ensuite insérées dans les caissons des abris. Ce coût inclut le temps de préparation réalisée par le personnel au sein des plateformes de production de Cityz Media, les coûts de consommables, les frais relatifs à l'exploitation des machines de production (électricité, entretien, maintenance...) ainsi que les frais d'expédition.

- **Entretien et maintenance**

Ce poste couvre les frais liés à la sous-traitance ainsi que de toutes les pièces pour l'entretien et de maintenance des abris de la concession il contient notamment la mise en place des kit sobriété pour la concession.

- **Dépose et repose des mobiliers**

Les frais de dépose et repose des mobiliers s'élèvent à [REDACTED] pour l'année 2024.

- **Honoraires**

Ce poste correspond principalement aux coûts d'audit et de certification des comptes annuels.

- **Electricité et Télécoms**

Ces frais sont intégrés dans les coûts de Cityz Media et sont inclus dans la refacturation des frais de siège.

- **Navilens**

Aucun coût n'a été engagé sur l'exercice 2024. Le projet sera lancé en 2025.

- [REDACTED]

Les frais de licence et de maintenance liée à la gestion des accidents s'élèvent à [REDACTED] en 2024.

- Taxes

Les taxes se composaient essentiellement de la CVAE et de la CFE.

Ces coûts s'élèvent [REDACTED]

- Redevance

Ces coûts correspondent à la redevance due par Cityz Media Bordeaux Métropole dans le cadre de la concession ainsi que de la redevance d'occupation du domaine public.

- Dotations aux amortissements

Ces coûts correspondent aux dotations aux amortissements des investissements réalisés par Cityz Media Bordeaux Métropole dans ce la cadre de la concession. Compte tenu des amortissements cumulés à date du 31/12/2024, la valeur résiduelle sera bien nulle (zéro euro) au 07/02/2028.

- Produits financiers

Ce poste correspond à la rémunération du compte courant entre Cityz Media France et Cityz Media Bordeaux Métropole.

4. Résultats nets

Le résultat net pour l'année 3 s'élève [REDACTED]

Compte tenu des résultats négatifs et successifs sur plus de deux exercices, l'entité Cityz Media Bordeaux Métropole fera l'objet d'une décision en assemblée générale pour besoin de recapitalisation.

En sus de ces éléments, l'attestation de régularité fiscale 2024 est fournie en annexe n°6.

2. Détail des activités annexes

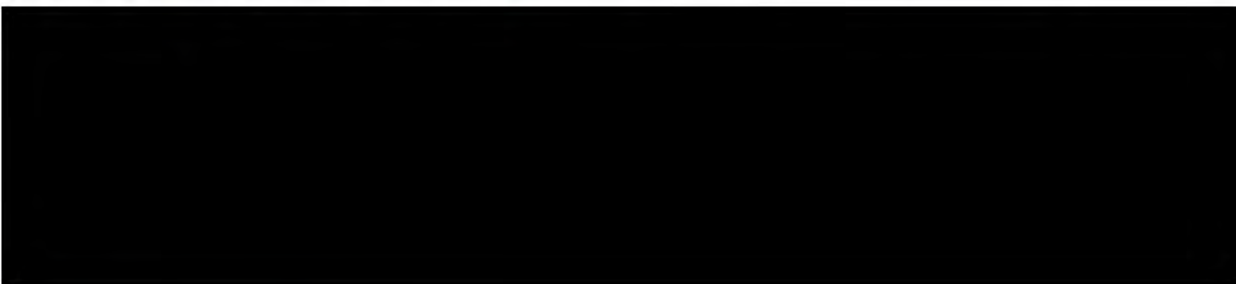
Au cours de l'année 2024, Cityz Media Bordeaux Métropole a effectué deux prestations de services et une opération comprenant fourniture-service annexes, facturées à des tiers. Celles-ci s'établissent comme suivent :

Type	Descriptif	Client	Recettes HT
Service	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Service	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Fourniture + Service	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
TOTAL			[REDACTED]

7 - PERFORMANCES ET ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

1. Certifications

Cityz Media s'est engagée dans une démarche garantie de qualité de service et de recherche de réduction de ses impacts environnementaux.



2. Environnement

Cityz Media s'engage dans la protection de l'environnement à toute échelle : que ce soit au niveau de ses mobiliers tels que les abris végétalisés qui, en plus de lutter contre les ICU représentent des environnements favorables à la vie des insectes en milieu urbain ou en veillant à l'impact lumineux de ses mobiliers y compris digitaux, ou au niveau de ses consommations et rejets.

1. Suivi et diminution des consommations

Afin de suivre et analyser les matériaux, les consommables, leur fabrication, la consommation électrique et les déplacements liés aux différentes activités de Cityz Media. À ce titre, Cityz Media a



Concernant le suivi de la consommation d'eau, Cityz Media Bruges a agi pour une meilleure traçabilité de sa consommation d'eau en remplaçant son système hydraulique à destination de ses



activités de nettoyage durant l'année 2023 permettant de suivre plus précisément et aisément les prélèvements d'eau au cours de 2024.

2. Consommation électrique

En 2024, La consommation électrique de l'agence de Bruges s'est établie à 80 602 kWh, comme pour la totalité des autres sites de France, cette électricité est 100% renouvelable et ce depuis 2013.

100%
d'électricité renouvelable

Au 1^{er} janvier 2024, Ekwater a succédé à Direct Énergie dans la fourniture d'électricité des agences et dépôts Cityz Media, à l'exception des quatre plus gros sites consommateurs, ainsi que pour le mobilier raccordé au réseau Enedis. Cette énergie est produite principalement par des barrages hydrauliques, des éoliennes et des panneaux photovoltaïques. Grâce au dispositif des Garanties d'Origine nationales ou européennes, Ekwater certifie que chaque kilowattheure consommé sur une année

est, dans le même temps, injecté dans le réseau sous forme d'électricité renouvelable.

Concernant l'activité des quatre sites les plus consommateurs, parmi lesquelles la plateforme de Nîmes où transitent une majorité des affiches et la totalité des pièces de maintenance à destination de la concession, du fait du besoin d'une puissance plus importante, le fournisseur est Synelva depuis le 1^{er} janvier 2024. Ce dernier répond aux mêmes engagements de fourniture d'électricité renouvelable et garantie d'origine qu'Ekwater.

Afin de réduire son bilan carbone, Cityz Media s'est engagée dans la réduction de sa consommation électrique à toutes les étapes de ses activités, notamment en signant en 2022 la charte EcoWatt portée par Réseau de Transport d'Électricité (RTE), l'ADEME et le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires.

Le principal volet de réduction concerne l'extinction de l'éclairage de courtoisie des abris entre 23h et 6h du matin ainsi que de leurs caissons publicitaires, y compris les abris digitaux dont l'éclairage est par ailleurs adaptatif pour limiter leur consommation énergétique.

Par ailleurs, l'entière des éclairages des mobiliers ont été remplacés par des LED en 2022 et début 2023 permettant de diminuer de deux la consommation électrique des abris qu'un éclairage type halogène. Ainsi, en 2024, 100% des éclairages des abris voyageurs de la concession étaient de type LED. Ceux-ci proposant en plus une durée de vie deux fois plus longue que le matériel classique, limitant l'usage de ressources pour leur conception et livraison.

En sus, le recours généralisé à une majeure partie du personnel du télétravail le vendredi et des efforts menés sur la consommation électrique de chauffage et d'éclairage le reste de la semaine permettent de réduire le bilan énergétique des activités sur le site de Bruges, le tout combiné aux effets.

3. Consommation en eau pure

Cityz Media s'est engagée depuis 2011 à nettoyer ses mobiliers uniquement à l'eau pure, c'est-à-dire sans détergent ajouté. L'objectif est de limiter l'infiltration de produits chimiques dans les sols et réduire la consommation d'énergie grise dédiée à la production de produits et emballages, limiter ses déchets d'emballage et enfin ne pas rejeter d'eau polluée.

En 2024, la consommation d'eau pure de l'agence Cityz Media de Bruges s'est élevée à 69,2 m³ contre 167,28 m³ sur douze mois contre 147,72 m³ en 2022, janvier inclus.

Ce volume d'eau dépasse la seule consommation de la concession des abris voyageurs bus de Bordeaux Métropole : le dispositif de prélèvement et remplissage étant commun à toutes les opérations de nettoyage de mobilier du secteur géographique dépendant de l'agence brugeaise. À ce titre, cette consommation comprend également entre autres celle destinée aux nettoyages des planimètres concédés à niveau communal, des abris voyageurs de la CALI et de la COBAS.

Cette diminution drastique de consommation peut s'expliquer par deux facteurs :

- La pluviométrie record et constante de l'année 2024 a été un facteur très important dans la consommation d'eau en diminuant le besoin d'eau aux opérations de nettoyage de mobiliers, mais aussi de véhicules, tout au long de l'année.
- Aucun entretien par arrosage des espaces verts de l'agence de Bruges n'a eu lieu durant l'année 2024.

Comme expliqué plus haut, cette consommation est dépendante des conditions climatiques : les mois secs sont les plus consommateurs d'eau car l'opération de nettoyage est associée à une plus grande évaporation.

À l'inverse, les mois de fortes pluies peuvent signifier une diminution de la quantité d'eau utilisée, comme au mois de novembre où la consommation a été exceptionnellement basse, surtout en fin d'année où les dépôts de types pollen ou graminées laissant des traces sur les abris sont bien plus faibles que durant le premier semestre.

L'agence brugeaise de Cityz Media souhaitant limiter au maximum ses prélèvements d'eau pure destinée au nettoyage de ses mobiliers permettant de réaliser des économies financières mais aussi de limiter son impact écologique. En ce sens, une étude a été menée en 2023 et a permis de définir des besoins et solutions permettant un stockage de 169 m³ d'eau pluviale cumulés au cours de l'année, soit une couverture de la totalité de ses besoins annuels.

100%

de besoins en eau pure
couverts par l'eau de pluie
en 2026

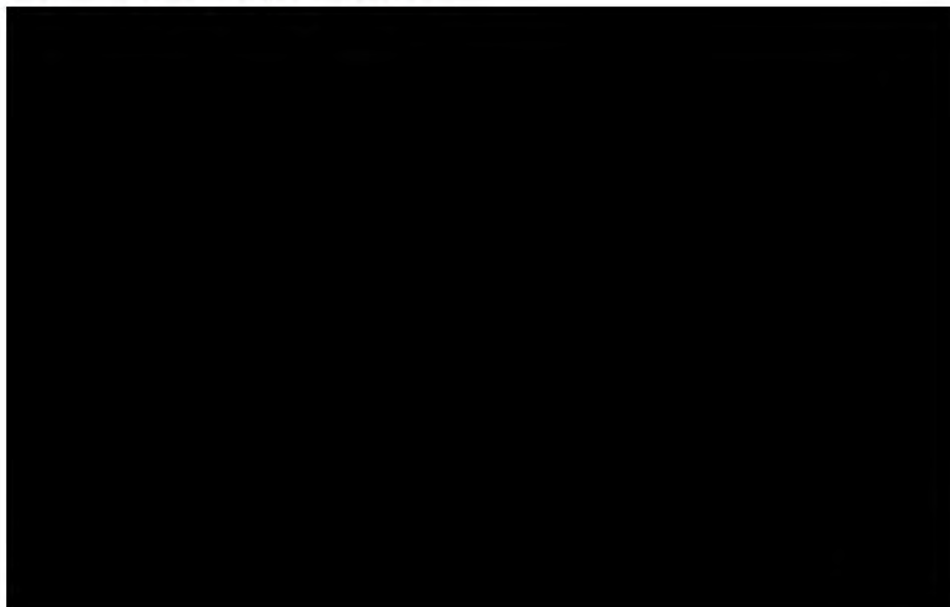
Les travaux de leur mise en place et leur entrée en service a eu lieu en fin d'année 2024 et devrait permettre d'atteindre dès 2025 les objectifs attendus.



4. Fourniture de matériel

Cityz Media a pour objectif de se procurer ses matériaux et consommables liés à la construction et l'entretien des abris auprès de pays aptes à offrir les meilleures garanties en matière de développement durable tout en satisfaisant ses exigences de qualité. La liste de ces pays est restreinte à la France, la Belgique, l'Italie, la Finlande et la Turquie.

Le détail des fournitures est indiqué ci-dessous :



Le recours à des fournisseurs étrangers à la liste de pays indiquée plus haut s'explique par l'absence de fournisseurs issus de ces pays répondant aux contraintes techniques et exigences qualitatives de Cityz Media.

5. Flotte automobile et éco-conduite

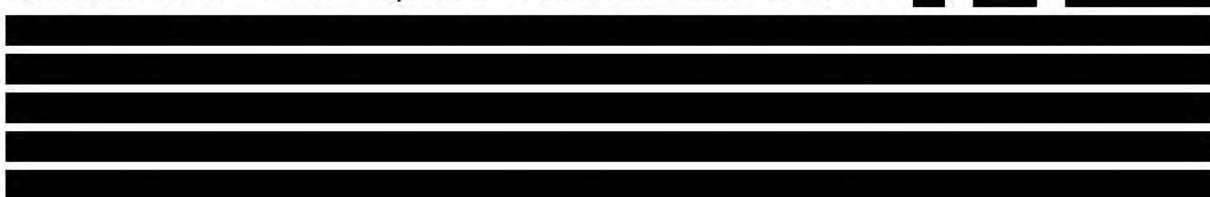
L'activité de Cityz Media implique un grand nombre de déplacements sur les sites d'implantation de mobilier et de rencontre auprès des annonceurs, EPCI à Fiscalité Propre ou collectivités territoriales ou bailleurs. La très grande majorité de ces déplacements ne peuvent avoir lieu qu'en véhicule individuel.

Consciente de l'impact carbone impliqués, Cityz Media forme et rappelle annuellement la totalité ses employés amenés à conduire des véhicules de fonction à l'éco-conduite. Le but étant de limiter la consommation en énergie électrique ou carburant et ainsi limiter les rejets de gaz à effets de serre et de particules fines, ainsi que réduire la vitesse d'usure normale des véhicules.

Aussi, Cityz Media s'est engagée à décarboner son parc automobile progressivement. Ceci se faisant via une augmentation progressive des parts de véhicules électriques parmi les véhicules nouvellement acquis annuellement, principalement dans un objectif de renouvellement de sa flotte. L'objectif 2024 de 20% de véhicules dits « propres » parmi l'ensemble des véhicules acquis par la société au cours de l'année a été dépassé en atteignant les 23,3%.

6. Impression et affichage

Cityz Media s'est engagée à réduire l'impact écologique de son activité d'affichage par la réalisation d'une charte imprimeur s'inscrivant dans le cadre



Dans la poursuite cette volonté, Cityz Media s'est portée pour l'impression des affiches sur le choix d'une encre végétale innovante, dont l'empreinte écologique est moins forte qu'une encre « synthétique » classique.

+ d'1/2
de campagnes « Offre verte »

Celle-ci est conjuguée au recours à un papier 100% recyclé et certifié PEFC « issu de forêts durablement gérées ».

Ces choix permettent à la fois de réduire l'impact écologique à la conception et d'augmenter la recyclabilité des affiches.

Cette offre, dite « Offre verte », est proposée aux annonceurs souhaitant faire réaliser l'impression de ses affiches en alternative d'une offre print classique par Cityz Media. Ceci via l'intermédiaire d'un imprimeur sous-traitant [REDACTED] dont la certification est en annexe n°7 tandis que le détail de l'offre verte est présenté en annexe n°9. En 2024, ce sont 52,6%, soit un peu plus de la moitié des affiches imprimées à échelle française, l'ont été dans le cadre de l'Offre Verte.

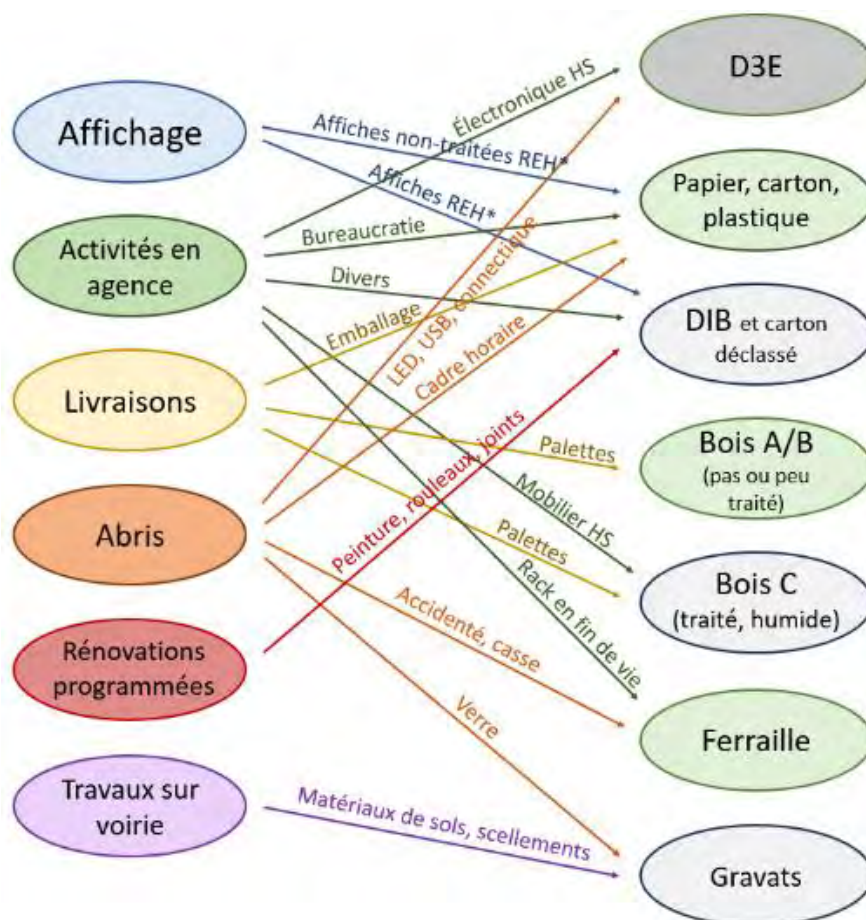
Parmi les affiches dédiées aux campagnes institutionnelles et aux campagnes gracieuses d'occupation sur les abris voyageurs de Bordeaux Métropole, 100% l'ont été selon les principes [REDACTED]

7. Génération, tri et valorisation des déchets

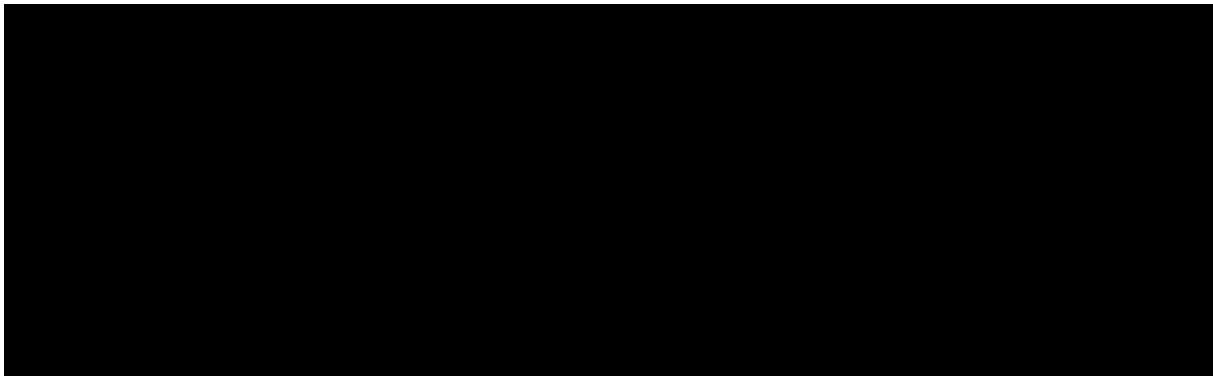
Cityz Media, par ses activités, produit nécessairement une quantité et une variété de rejets non-négligeable, imposant de procéder à un suivi de leur génération et de leur traitement afin d'adopter des mesures réduisant au maximum l'impact écologique de l'entreprise.

1. Connaissance de l'origine des rejets

Cityz Media s'est lancée depuis plusieurs années dans une démarche de diminution des déchets par la réduction de consommation, le recours à des produits ayant une durée de vie plus longue pour diminuer leur remplacement ou encore le réemploi :

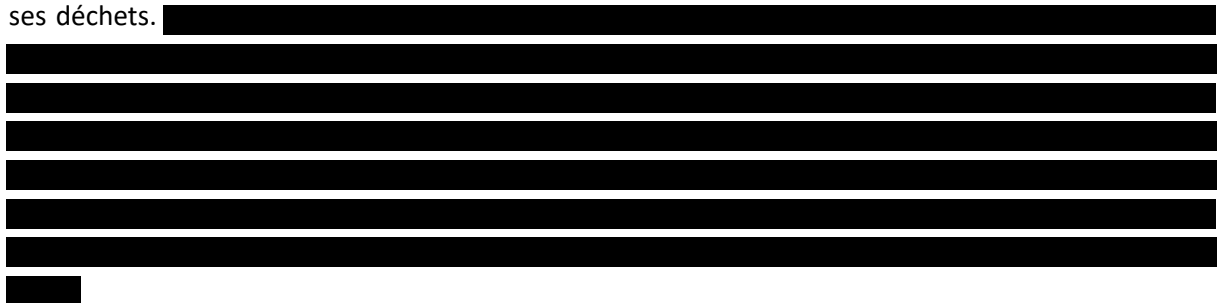


*REH : Résistance en Environnement Humide



2. Suivi et évolution des rejets et de leur recyclabilité

Cityz Media a recours au sous-traitant français Paprec pour la collecte, le tri et le recyclage de ses déchets.



Ce bilan s'établit comme suit en tonnes de rejets par provenance :

Matériaux	Quantité (en t)	Part
Carton - Papier - Plastique	86	55%
Métaux	1	1%
Bois	4	3%
Verre	24	15%
D3E Recyclables	0,495	0%
Gravats	17	11%
Déchets Industriels Banals (DIB)	25	16%
Sous-total recyclable	132,3	84%
Sous-total non-recyclable	25,2	16%
Total	157,495	100%

L'année 2024 a vu une augmentation de la quantité de déchets relevée par Cityz Media de 27 tonnes. Cette augmentation est partiellement due à un phasage de relevage de bennes : le dernier enlèvement de 2023 ayant été décalé au mois de janvier 2024, le tonnage de ce mois est particulièrement élevé en atteignant 24 tonnes, soit un peu plus de deux fois la moyenne des autres mois de l'année. Une version corrigée de ce tonnage serait donc de 145 tonnes comparativement à une année corrigée 2023 de 142 tonnes, soit un résultat proche bien qu'en légère augmentation.

Toutefois, la composition des rejets entre les deux années est très différente avec une augmentation de 31% des cartons – papiers – plastiques, une augmentation des rejets liés aux chantiers (gravats et

verre, liés dans les précédents rapports de PAPREC) et une diminution par plus de quatre des rejets de bois.

Cette variation est premièrement due à la fin des rejets liés à la réorganisation et modernisation du dépôt ayant eu lieu en 2023 entraînant une grande quantité de rejets, notamment de bois issu de palettes et de racks, ayant augmenté ponctuellement les rejets de bois.

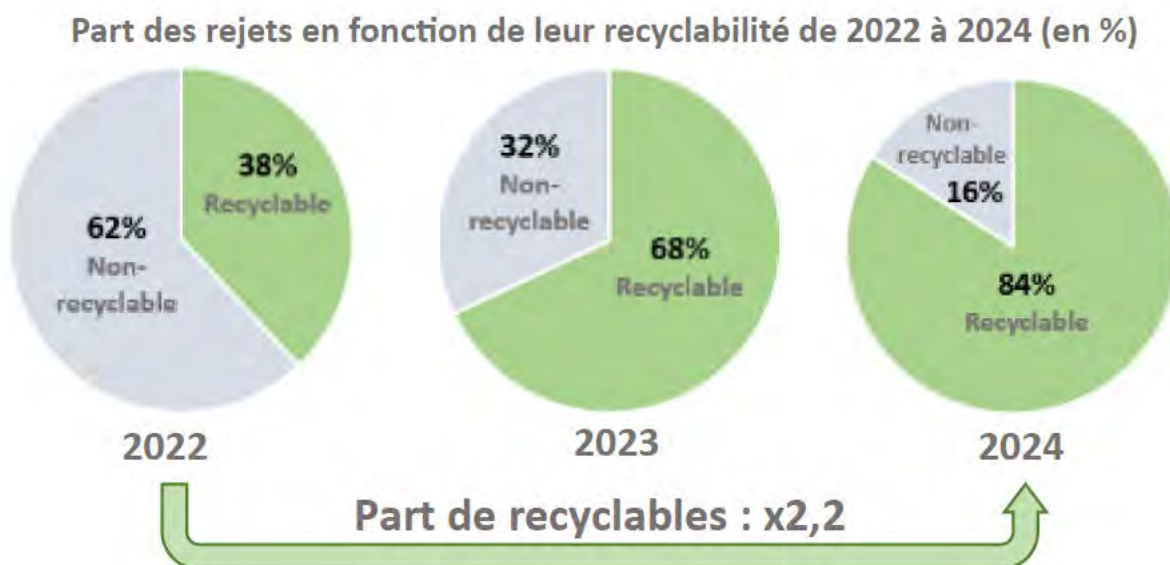
Deuxièmement, l'année 2024 a été particulièrement riche en chantiers pour Cityz Media avec une augmentation significative par rapport à l'année 2023. Tant pour la concession des abris voyageurs de Bordeaux Métropole qu'avec la pose des planimètres du Bus Express G ou sur d'autres concessions dépendant du dépôt de Bruges (déposes de planimètres à Ambarès-et-Lagrave et en Dordogne, implantations sur les territoires de la CALI et de la COBAS...), entraînant un grand nombre de rejets type gravats.

Enfin, l'augmentation de l'activité commerciale a généré un plus grand nombre d'affichages est à l'origine de la forte augmentation des rejets de bois et de carton. L'augmentation d'affiches à poser signifiant nécessairement plus de rejets de papier, les affiches elles-mêmes à la fin de leur cycle de vie, mais aussi de carton par la même occasion, celui d'emballage, ainsi dans une moindre mesure que de plastique (élastiques, zips et bagues imprimées d'identification et leurs propres emballage).

Du fait de la variation des types de rejets, notamment l'augmentation importante des déchets – cartons - plastiques liée à l'affichage, ainsi qu'un meilleur tri de ceux-ci, le tonnage mais surtout la part de recyclables dans les rejets a fortement augmenté pour la deuxième année consécutive, passant de 68% à 84%, soit 16 points d'augmentation.



Par ailleurs, pour améliorer le taux de recyclage au sein de ses agences, Cityz Media a mis en place des formations annuelles de tri des déchets à destination de ses employés. L'objectif étant de limiter les erreurs humaines qui souilleraient des matériaux recyclables, les rendant impossibles à valoriser, et le recours erroné du jet au tout venant non-recyclable pour des matériaux en réalité recyclables.



Ces déchets recyclables ont un traitement différencié selon leur nature et leur état : pour le site de Bruges, 96% ont pu être recyclé dans leur forme initiale avec un objectif de réemploi des matériaux tandis que 4% n'ont pu être revalorisées de la sorte et ont servi de combustible à des fins de production énergétique.



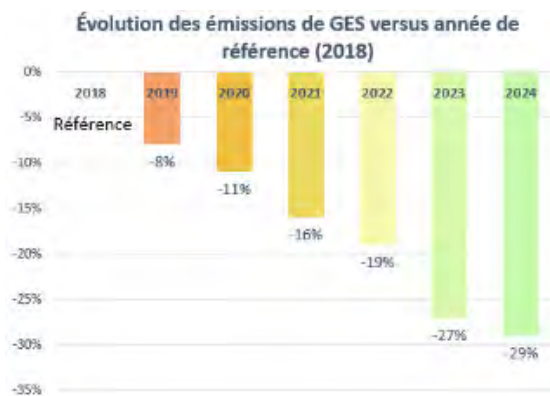
8. Bilan carbone détaillé

Le bilan carbone de Cityz Media est diminution depuis ces dernières années avec une baisse de 29% entre 2018 et 2024. L'objectif de Cityz Media de réduire de 20% son bilan carbone entre 2018 et 2024 est donc largement dépassé. Le respect de l'objectif de diminuer de moitié entre 2018 et 2031 ce bilan est ainsi en bonne voie de réalisation.

En valeurs absolues, le rejet en tonnes de CO2 est passé de 43 905 tonnes en 2018 à 31 173 en 2024.

-29 %

de rejets de CO2 en 6 ans



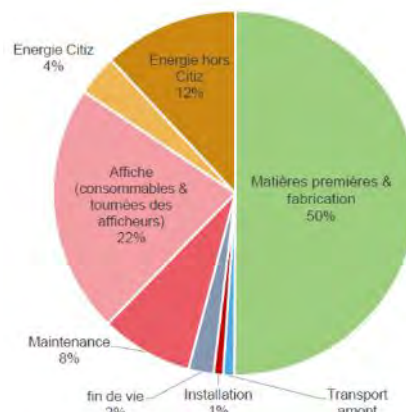
Cette baisse s'explique en partie par la diminution des consommations issues des immobilisations, la réduction de la consommation énergétique du mobilier et des locaux ainsi que par l'amortissement carbone des mobiliers déjà sur le terrain ou dans les stocks.

Près de 75% de l'impact carbone de Cityz Media à échelle française est induite par le cœur de son activité, c'est-à-dire la fourniture de mobilier et l'affichage. La fabrication des mobiliers représentant à elle seule plus de 36% de l'entièreté du bilan carbone de la société et de 15% de celui-ci est lié à l'activité d'affichage.

Le bilan carbone pour l'année 2024 concernant le mobilier et l'activité d'affichage liée est indiqué ci-dessous. Près de la moitié des rejets des mobiliers classiques (« *print* ») est liée à l'extraction des matières premières et du processus de fabrication, près des trois-quarts pour le mobilier digital. Ainsi, une fois le mobilier conçu puis implanté, sa phase d'amortissement démarre : sa consommation énergétique liée à sa maintenance, son affichage et éventuellement sa consommation électrique en cas de raccordement ne représente qu'un peu plus de la moitié de la consommation carbone d'un abri « *print* » (un quart s'il n'est pas électrifié) réparti sur toute sa durée de vie jusqu'à son retrait et recyclage.

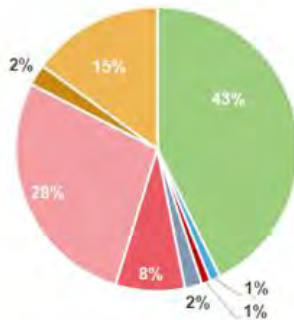
Pour un abri digital, cette valeur s'abaisse à environ 21%, signifiant que moins d'un quart de son bilan carbone est produite entre son implantation et sa fin de vie.

Répartition des émissions GES - Mobiliers TOTAL

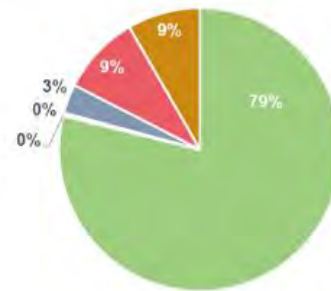


Mobilier 74% (répartition des GES $\Rightarrow$ 80% print / 20% digital)

Répartition des émissions GES - Mobiliers print



Répartition des émissions GES - Mobiliers digital



Matières premières & fabrication Installation Affichage (consommables & tournées des afficheurs)
Transport amont Maintenance Energie Cityz Energie hors Cityz Fin de vie

L'ensemble des activités « corporate », à savoir celles tenant lieu aux activités humaines de mise en place, suivi et exécutions des contrats ayant lieu principalement dans les locaux de Cityz Media (ou ayant trait aux déplacements hors-affichage et maintenance) représentent 26% du bilan carbone annuel 2024 de la société.

Corporate – 26%



3. Lutte contre les inégalités Femmes – Hommes

Cityz Media porte un intérêt tout particulier à la lutte contre les discriminations et les inégalités, l'attachement au respect de tous par tous et la recherche d'équité de ses employés étant une valeur fondamentale de l'entreprise. Cela se transcrit notamment par un effort important concernant l'égalité femmes – hommes.

1. Répartition des employés par sexe

2. Index national d'égalité Femme - Homme

L'index d'égalité Femme – Homme, défini par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, de Cityz Media atteint le score honorable de 94/100. Ce score est néanmoins en baisse comparativement aux trois années précédentes, où le score était de 99/100, avec une perte de points sur le critère de l'équilibre de répartition des sexes sur les dix plus hauts salaires de l'entreprise.

Celui-ci est un indicateur obligatoire pour toute société d'au moins cinquante salariés et consiste en l'agrégat de cinq sous-indicateurs, se décomposant comme suit :

Indicateur	Score	Valeur

8 - GRANDS OBJECTIFS À VENIR EN 2025

Entreprendre au mieux l'avenir signifie connaître au mieux les défis auquel il va falloir faire face. Pour cela, Cityz Media se doit de savoir identifier les grands enjeux et objectifs à venir au cours de l'année 2024 et des suivantes.

1. Poursuivre ses engagements en faveur de l'accessibilité

Cityz Media met sa capacité d'innovation au service de la concession d'abris voyageurs bus de Bordeaux Métropole et désire poursuivre ses tentatives concluantes réalisées en 2024 et impulser sur demande de Bordeaux Métropole deux innovations proposées lors de l'attribution du marché.

À l'instar de ce qui a été réalisé sur les abris voyageurs du réseau de tramway dont Cityz Media est également concessionnaire, la société a souhaité accompagner Bordeaux Métropole dans son déploiement de NaviLens au cours du deuxième semestre 2024. Toutefois, pour des raisons de logistique, notamment de correspondance entre bases de données pour permettre le bon fonctionnement de l'application, le déploiement a été reporté au premier semestre 2025.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté d'améliorer l'accessibilité du réseau TBM en participant à améliorer l'autonomisation des personnes en situation de handicap visuel par l'apposition d'un QR code coloré de grande dimension sur les abris voyageurs. Celui-ci a pour but d'être scanné par un appareil téléphonique disposant de l'application associée même à grande distance ou dans un angle peu optimal (afin d'être utilisable par une personne aveugle). Il permet de fournir via l'application l'entièreté des informations importantes concernant l'arrêt de bus auprès de l'utilisateur tel que son nom, sa direction, sa desserte et ses prochains passages notamment.



2. Accompagner les projets métropolitains

La clôture de l'année 2024 signifie la poursuite ou l'apparition de nouveaux objectifs annuels pour Bordeaux Métropole et Cityz Media. Pour les satisfaire, Cityz Media accompagnera ainsi la Métropole dans ses projets.

1. Préfiguration de la Circulaire des Boulevards

L'année 2025 va être marquée par de grands travaux sur les boulevards bordelais, complémentaires de certains en Rive Gauche (Entre-deux-Mers, trémie Benauge, voie d'Eymet, futur Boulevard Maillorgues...), pour préparer la mise en exploitation en 2027 de la ligne Circulaire des Boulevards.

Mais dès 2025, ces travaux vont impacter la concession des abris voyageurs bus de Bordeaux Métropole, notamment sur les boulevards en Rive Gauche, concernant 24 mobiliers, dont 23 publicitaires et un total de 122 faces, toutes perpendiculaires à l'axe de circulation.

Ces 23 mobiliers étant tous dans les 2% ayant la meilleure audience de l'ensemble des panneaux localisés sur la Métropole (toutes concessions confondues).

Celles-ci seront compensées très partiellement par la pose de 10 nouveaux mobiliers, compensant au mieux (en cas d'électrification) 82 faces, dont seules la moitié seront perpendiculaires à la route, la configuration optimale pour l'audience et permettre la vente de communications permanentes. L'impact sur les réseaux et leur prix de vente est donc non-négligeable et va constituer un défi pour Cityz Media.

Bordeaux Métropole ayant privilégié l'achat de mobiliers doubles neufs à une solution proposée par Cityz Media de pose d'abris multiples (issus des déposes) répartis sur les quais, la commande de quatre abris longs et leur stockage constituera la première étape de ce projet avant leur pose lors de la constitution des quais.

Les opérations de déposes et de repositionnement constitueront la dernière phase défi pour Cityz Media et Bordeaux Métropole en devant anticiper le repositionnement le plus rapide des abris pour limiter au maximum leur immobilisation en dépôt, constituant un manque à gagner pour la concession.

2. Réalisation et livraison de la branche Issac de ligne G

La finalisation de la ligne G avec sa branche République – Issac aux standards du reste de la ligne, à l'instar de la branche vers Villepreux, aura lieu au cours de la première moitié de l'année 2025, aura des conséquences pour la concession.

En effet, ce sont 12 abris qui seront à déposer, pour 19 faces, au rythme des créations de « quais BEX » sur les axes Rousseau, Puyo, Anatole France et Blaise Pascal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles. Ces déposes bien que relativement limitées à l'échelle de la concession auront néanmoins un impact important sur les réseaux en créant une très vaste zone blanche de couverture publicitaire sur l'Ouest Saint-Médardais. En effet, aucun autre abri voyageur n'est localisé sur les quartiers d'Hastignan, Cérillan et Issac. Ceci pourrait se répercuter sur les accords avec le plus important annonceur local de la concession, [REDACTED].

3. Conversion de la LIANES 8 en bus express

Le projet de Bordeaux Métropole de convertir la LIANES 8 en bus express sur le modèle de la LIANES 3 avec le recours systématique à l'aménagement d'arrêts-types avec leur propre mobilier aura des conséquences non-négligeables pour le parc de mobilier de Cityz Media. La mise en œuvre de ces aménagements impliquera la dépose de l'entièreté du mobilier de la ligne. Ce chantier concerne 37 abris dont 29 neuf publicitaires pour un total de 83 faces.

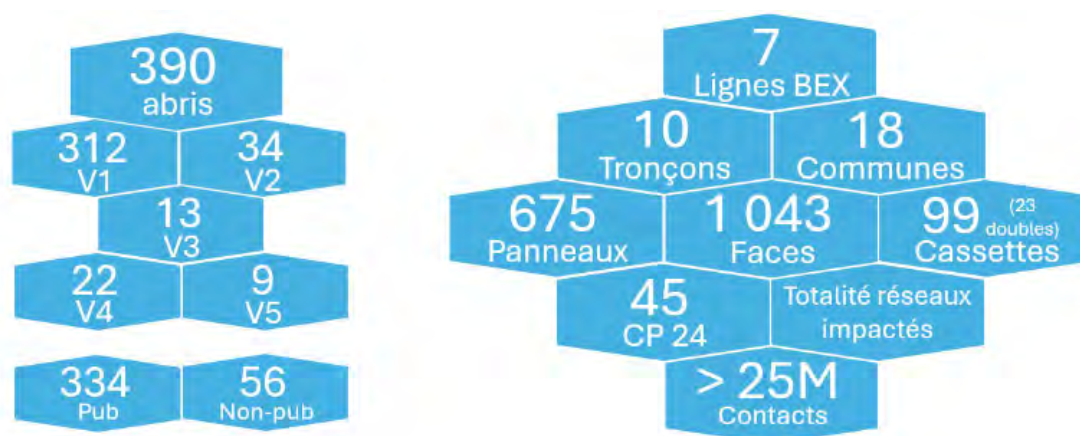
Si ceux-ci doivent démarrer au cours du premier semestre 2026, Cityz Media devra anticiper et préparer dès l'année 2024 les opérations de démontage, le stockage et le repositionnement futur desdits abris pour limiter son immobilisation en dépôt dans la suite de la recherche d'optimisation du parc.

4. Mise en place des préfigurations des bus express à l'horizon 2027

La refonte du réseau de bus de septembre 2023 a institué ou renforcé les préfigurations de bus express devant être mis en place à l'horizon 2027 avec les LIANES 31, 35 et 39.

Celles-ci feront l'objet d'aménagements de station du même type que les LIANES 3 et 8 mais en théorie cette fois-ci ponctuels tout en engageant Cityz Media dans leur mise en œuvre : induire une image de qualité d'offre supérieure pouvant passer par l'implantation plus fréquente d'abris que sur les lignes traditionnelles.

Néanmoins, la potentialité de remplacement de tous les mobiliers, c'est-à-dire selon les préfigurations actuelles 390 abris, n'est toujours pas totalement exclue. Auquel cas, l'impact sur la concession serait majeur au vu du nombre de mobiliers impactés et de leur qualité moyenne en termes d'audience.



(Ne comprend que la branche Issac de la ligne G)

5. Les grands projets de voirie

Cityz Media continuera au cours de l'année 2025 à constituer un partenaire pour Bordeaux Métropole et ses communes constituantes dans le cadre de la réalisation de projets d'ampleurs portant sur l'espace public. L'étroite collaboration entre Bordeaux Métropole et Cityz Media permettra ainsi au cours de l'année 2024 de préparer et réaliser les implantations et travaux le plus efficacement et qualitativement possible dans le cadre des réfection attenantes à l'espace public de tout type initiées par Bordeaux Métropole.

Pour l'année 2025, une attention particulière sera à mener sur les quais de la Rive Droite, Stalingrad, les Boulevards, le Chemin du Solarium à Gradignan, l'Avenue du XI Novembre à Blanquefort, l'Avenue Carnot à Lormont et Cenon ou encore le Cours de la Somme à Mérignac.

Enfin, liant à la fois la Circulaire des Boulevards et les grands projets de voirie, les travaux pour la réalisation de la trémie Benauges dans la continuité de la voie d'Eymet vont entraîner un changement d'itinéraire important pour la ligne 60. Ceci étant nécessaire avant la disparition des Avenues Blanqui et du 11 Novembre 1918 à Floirac. En conséquence, selon le tracé définitif de la ligne, jusqu'à sept abris pourraient être retirés du terrain

Référence abri	Modèle	Nom	Commune	Adresse	Mouvement	OS
013-2019	V1	Gay-Lussac	Artigues-près-Bordeaux	Face 15 Avenue Gay-Lussac	Déplacement (pose non-neuf)	189
032-2027	V1	Sybille	Bassens	Rue Sybille Devant poste électrique	Déplacement (pose non-neuf)	219
039-0089	V1	Wilson	Bègles	51 Quai du Président Wilson	Déplacement (pose non-neuf)	142
003-0046	V1	Chante-Alouette	Ambarès-et-Lagrave	Rue de Chante-Alouette	Déplacement (pose non-neuf)	147
003-0043	V1	La Ricodonne	Ambarès-et-Lagrave	Avenue de Saint-Loubès	Déplacement (pose non-neuf)	147
063-0689	V1	Place Maran	Bordeaux	Face 517 Boulevard Alfred Daney	Déplacement (pose non-neuf)	157
449-0154	V1	ZA Picot	Saint-Médard-en-Jalles	Avenue du Général de Gaulle	Déplacement (pose non-neuf)	158
167-0048	V1	Arena	Floirac	2696 Avenue de la Souys	Déplacement (pose non-neuf)	161
013-0027	V1	Les Naturelles	Artigues-près-Bordeaux	51 Boulevard de Feydeau	Déplacement (pose non-neuf)	180
013-0028	V1	Les Naturelles	Artigues-près-Bordeaux	Face 49 Boulevard de Feydeau	Déplacement (pose non-neuf)	180
032-0020	V1	Caillau	Bassens	Rue Manon Cormier	Déplacement (pose non-neuf)	167
063-2303	V1	Pont de Caudères	Bordeaux	109 Boulevard Roosevelt	Déplacement (pose non-neuf)	169
192-0056	V1	Collège Monjous	Gradignan	4 Allées-Promenade Fernand Lataste	Déplacement (pose non-neuf)	176
281-0394	V1	Grande Semaine	Mérignac	Avenue Marie Curie - Côté Orona	Déplacement (pose non-neuf)	177
281-0396	V1	Avenue du Chut	Mérignac	Face 48 Avenue du Chut	Déplacement (pose non-neuf)	179
167-0049	V1	Arena	Floirac	Rue de l'Estey	Déplacement (pose non-neuf)	187
167-0050	V1	Arena	Floirac	Rue de l'Estey	Déplacement (pose non-neuf)	187
281-0408	V1	Pichey	Mérignac	6 Avenue Henri Vigneau	Déplacement (pose non-neuf)	222
281-0409	V1	Pichey	Mérignac	Face 6 Avenue Henri Vigneau	Déplacement (pose non-neuf)	222
063-0713	V1	Palais des Congrès	Bordeaux	Avenue Jean-Gabriel Domergue - Côté Pullman	Déplacement (pose non-neuf)	226
063-0717	V1	Cité Numérique	Bordeaux	Face 403 Boulevard Jean-Jacques Bosc	Déplacement (pose non-neuf)	228
192-0059	V1	La Prairie	Gradignan	Face 12 Rue de Lahouneau	Déplacement (pose non-neuf)	249
318-0267	V1	Cazalet	Pessac	Avenue de Beutre - Angle Rue Faure	Déplacement (pose non-neuf)	257
063-0709	V1 Temporaire	Palais de Justice	Bordeaux	Rue Jean Fleuret - Face Laure Gatet	Déplacement (pose non-neuf)	216
522-0118	V1 Temporaire	Charles de Gaulle	Talence	Place Charles de Gaulle	Déplacement (pose non-neuf)	229
522-0119	V1 Temporaire	Charles de Gaulle	Talence	Place Charles de Gaulle	Déplacement (pose non-neuf)	229
167-0047	V2	Arena	Floirac	2696 Avenue de la Souys	Déplacement (pose non-neuf)	161
013-2012	V2	Nénuphars	Artigues-près-Bordeaux	Face 163 Avenue de l'Eglise Romane	Déplacement (pose non-neuf)	165
318-0260	V2	Candau	Pessac	19 Rue du Commandant l'Herminier	Déplacement (pose non-neuf)	172
522-0117	V2	Talence-Centre - Forum	Talence	Face 8 Rue de Suzon	Déplacement (pose non-neuf)	175
281-0393	V2	Grande Semaine	Mérignac	Avenue Marie Curie - Face Orona	Déplacement (pose non-neuf)	177
004-0002	V2	Saint-Exupéry	Ambès	Face 37 Rue Saint-Exupéry	Déplacement (pose non-neuf)	188
281-0397	V2	Avenue Gambetta	Mérignac	Face 46 Avenue Gambetta	Déplacement (pose non-neuf)	190
032-0021	V2	Gare de Bassens	Bassens	Avenue du Général Leclerc - Place de la Gare	Déplacement (pose non-neuf)	209
487-0001	V2	Mairie de Saint-Vincent	Saint-Vincent-de-Paul	Avenue Paul Princteau	Déplacement (pose non-neuf)	210
522-2052	V2	Franklin	Talence	Face 55 Rue Aldona	Déplacement (pose non-neuf)	211
522-2053	V2	Franklin	Talence	55 Rue Aldona	Déplacement (pose non-neuf)	211
192-0046	V2	Lestage	Gradignan	121 Route de Canéjan	Déplacement (pose non-neuf)	217
434-2006	V2	Jourdane	Saint-Louis-de-Montferr	45 Avenue de la Garonne	Déplacement (pose non-neuf)	223
519-0022	V2	Domaine de Hontane	Talence	Avenue de Soulac - Angle Mathyadeux	Déplacement (pose non-neuf)	231
167-2059	V4	Laffargue	Floirac	63 Avenue Pasteur	Déplacement (pose non-neuf)	234
281-0391	V4	Tassigny	Mérignac	Avenue du Chut Face Auchan	Déplacement (pose non-neuf)	179
192-0058	V4	Collège Monjous	Gradignan	Face 6 Allées-Promenade Fernand Lataste	Déplacement (pose non-neuf)	250
063-0698	V5	Darwin	Bordeaux	84 Bis Quai des Queyries	Déplacement (pose non-neuf)	203
063-2037	V1	Grands Moulins	Bordeaux	40 Quai de Brazza	Dépose	168
039-2011	V1	Duhamel	Bègles	Face 3 Rue Marcel Duhamel	Dépose	183
249-2034	V1	Collège Lapierre	Lormont	Face 12 Bis Rue Lavergne	Dépose	184
039-2012	V1	César Franck	Bègles	Place César Franck	Dépose	186
004-2008	V1	Saint-Exupéry	Ambès	Face 37 Rue Saint-Exupéry	Dépose	188
318-2170	V1	Tartifume	Pessac	46 Avenue de Romainville	Dépose	192
249-2002	V1	Collège Lapierre	Lormont	16 Rue Lavergne	Dépose	193
003-2070	V1	Collège Claude Massé	Ambarès-et-Lagrave	Angle Avenue Pierre Barre - Rue d'Argenteuil	Dépose	194
063-2129	V1	Lewis-Brown	Bordeaux	Face 120 Cours Edouard Vaillant	Dépose	206
449-2062	V1	Feydit	Saint-Médard-en-Jalles	16 Route de Feydit	Dépose	208
522-2052	V1	Franklin	Talence	Face 55 Rue Aldona	Dépose	211
522-2053	V1	Franklin	Talence	55 Rue Aldona	Dépose	211
318-2003	V1	Le Trinquet	Pessac	Avenue de Monbalon face La Cancha	Dépose	215
192-0046	V1	Lestage	Gradignan	121 Route de Canéjan	Dépose	217
434-2006	V1	Jourdane	Saint-Louis-de-Montferr	45 Avenue de la Garonne	Dépose	223
550-2075	V1	La Hontan	Villenave-d'Ornon	Angle Avenue Fernand Coin - Rue Vernet	Dépose	238
376-2002	V1	Zola	Saint-Aubin-de-Médoc	35 Route de Saint-Médard	Dépose	239
063-2318	V1	Les Aubiers	Bordeaux	Ancien PEM des Aubiers	Dépose	240
063-2319	V1	Les Aubiers	Bordeaux	Ancien PEM des Aubiers	Dépose	240
192-2047	V1	Stade Saint-Géry	Gradignan	Rue des Fontaines de Monjous - Face Collège	Dépose	246
192-2027	V1	Hameau de la Reine	Gradignan	Chemin de la Mauguette	Dépose	247
192-2028	V1	Cotor-Laburthe	Gradignan	2 Rue de Canteranne	Dépose	248
063-2210	V1	Carle Vernet	Bordeaux	Rue Carle Vernet - Côté école	Dépose	261
013-2012	V1	Nénuphars	Artigues-près-Bordeaux	Face 163 Avenue de l'Eglise Romane	Dépose	165
167-0041	V1 Temporaire	Arena	Floirac	Quai de la Souys - Angle Avenue de la Garonne	Dépose	185
167-0042	V1 Temporaire	Arena	Floirac	Quai de la Souys - Angle Avenue de la Garonne	Dépose	185
063-0665	V1 Temporaire	Martyrs de la Résistance	Bordeaux	Face 55 Place des Martyrs de la Résistance	Dépose	204
039-2055	V2	Place Jean Moulin	Bègles	30 Rue Alexis Capelle	Dépose	173
200-2031	V2	Parc Sainte-Christine	Le Haillan	Face 31 Avenue de Paris	Dépose	197
281-2025	V2	Mérignac-Beutre	Mérignac	Place Procession - Serpentine	Dépose	198
376-2003	V2	Les Campanules	Saint-Aubin-de-Médoc	82 Allée du Pas de la Tourte	Dépose	220
318-2107	V2	Forêt du Bourgailh	Pessac	13 Avenue de Magonty	Dépose	221
487-2010	V2	Mérigon	Saint-Vincent-de-Paul	24 Rue Pierre Mérigon	Dépose	225
063-2209	V2	Brulatour	Bordeaux	Rue Oscar et Jean Auriac	Dépose	230
249-0121	V2	Lormont-Bas	Lormont	Place Aristide Briand - Quai	Dépose	235
063-2322	V2	Les Aubiers	Bordeaux	Ancien PEM des Aubiers	Dépose	240
063-2323	V2	Les Aubiers	Bordeaux	Ancien PEM des Aubiers	Dépose	240
069-2005	V3	Soubiras	Le Bouscat	409 Avenue d'Eysines	Dépose	245
003-2026	V4	La Croix Noire	Ambarès-et-Lagrave	56 Rue du Maréchal Foch Prolongée	Dépose	178
063-2303	V4	Pont de Caudères	Bordeaux	109 Boulevard Roosevelt	Dépose	169
167-2049	V4	Pinel	Floirac	53 Avenue Gaston Cabannes	Dépose	236
449-2010	V4	Lauba	Saint-Médard-en-Jalles	98 Avenue Jean-Jacques Rousseau	Dépose	253
281-2048	V5	Mérignac-Centre	Mérignac	42 Avenue de l'Yser	Dépose	201
032-2040	V1	Caillau	Bassens	Rue Manon Cormier	Dépose - Repose	167
318-2109	V1	Magonty	Pessac	Avenue de Romainville Côté École	Dépose - Repose	191
032-2010	V1	Castéra	Bassens	Rue Georges Clemenceau - Côté école	Dépose - Repose	232
013-2039	V1	Domaine du Gay	Artigues-près-Bordeaux	62 Boulevard de Feydeau	Dépose - Repose	164 - 180
013-2037	V1	Domaine du Gay	Artigues-près-Bordeaux	62 Boulevard de Feydeau	Dépose - Repose	164 - 180
119-2022	V1	Anatole France	Cenon	Boulevard de l'Entre-deux-Mers - Côté Combes	Dépose - Repose	181
119-2023	V1	Anatole France	Cenon	Boulevard de l'Entre-deux-Mers - Côté Cité Sellier	Dépose - Repose	181
063-2086	V1	Libre Service de Gros	Bordeaux	Avenue de Labarde face Métro	Dépose - Repose	195
249-2014	V1	Mimosas	Lormont	28 Bis Rue des Mimosas	Dépose - Repose	196
063-2061	V1	Piscine Galin	Bordeaux	Îlot Petit Cardinal - Rue Galin	Dépose - Repose	199
096-2068	V1	Chemin du Sourd	Carbon-Blanc	60 Avenue François Mitterrand	Dépose - Repose	202
119-2010	V1	Aristide Briand	Cenon	Face 30 rue Aristide Briand	Dépose - Repose	205

069-2015	V1	Ducourneau	Le Bouscat	218 Avenue Victor Hugo	Dépose - Repose	207
003-2014	V1	Europe	Ambarès-et-Lagrive	Face 23 Avenue de l'Europe	Dépose - Repose	212
003-2013	V1	René Coty	Ambarès-et-Lagrive	21 Avenue de l'Europe	Dépose - Repose	212
075-2046	V1	Pont du Vigean	Bruges	3 Rue Jules Ladoumègue	Dépose - Repose	218
075-2018	V1	Forum des Associations	Bruges	Rue Jules Ladoumègue côté Salle Galinier	Dépose - Repose	218
487-2011	V1	Blanchet	Saint-Vincent-de-Paul	78 Avenue Gustave Eiffel	Dépose - Repose	244
119-2012	V3	La Morlette	Cenon	Avenue Roger Schwob - Côté Casino	Dépose - Repose	205
281-2172	V2	Les Prés de Jourdanne	Saint-Louis-de-Montferr	26 Rue Roger Espagnet	Dépose caisson inexploité	NC
NC	MDO	Candau	Pessac	19 Rue du Commandant l'Herminier	Dépose définitive	172
013-2019	V1	Gay-Lussac	Artigues-près-Bordeaux	Face 15 Avenue Gay-Lussac	Dépose définitive	189
032-2027	V1	Sybille	Bassens	Rue Sybille Devant poste électrique	Dépose définitive	219
167-2059	V2	Laffargue	Floirac	63 Avenue Pasteur	Dépose définitive	234
063-0690	V1	Place Maran	Bordeaux	165 Boulevard Alfred Brandenburg	Pose	157
063-0719	V1	Belvédère	Bordeaux	Boulevard Joliot Curie - Côté Place du Belvédère	Pose	233
063-0693	V1 Solaire	Gare de Caudéran	Bordeaux	Face 55 Avenue de la Gare	Pose	166
063-0714	V1 Temporaire	MÉCA (Paludate)	Bordeaux	Face 37 Quai de Paludate	Pose	227
063-0716	V1 Temporaire	Polyclinique Bordeaux-Nord	Bordeaux	223 Boulevard Godard	Pose	228
063-0692	V1 Végétalisé	Gare de Caudéran	Bordeaux	55 Avenue de la Gare	Pose	166
039-0093	V1 Végétalisé	Lénine	Bègles	16 Avenue Lénine	Pose	182
063-0699	V1 Végétalisé	Sainte-Croix	Bordeaux	Rue Peyronnet - Côté Conservatoire	Pose	200
063-0700	V1 Végétalisé	Lewis-Brown	Bordeaux	Face 120 Cours Édouard Vaillant	Pose	206
063-0715	V1 Végétalisé	Henri Dunant	Bordeaux	28 Rue Henri Dunant	Pose	258
063-0695	V2	Gare Routière Paludate	Bordeaux	Gare Routière - Boulevard des Frères Moga	Pose	174
119-0033	V2	Cenon-Gare	Cenon	68 Bis Avenue Jean Jaurès	Pose	214
063-0696	V3	Gare Routière Paludate	Bordeaux	Gare Routière - Boulevard des Frères Moga	Pose	174
063-0697	V3	Gare Routière Paludate	Bordeaux	Gare Routière - Boulevard des Frères Moga	Pose	174
281-0390	V4	Cadéra - Issartier	Mérignac	77 avenue de Président JFK	Pose	148
273-0028	V4	Martignas - Mairie	Martignas-sur-Jalle	Avenue du 18 Juin 1840 - Angle Mairie	Pose	171
281-0395	V4	Avenue du Chut	Mérignac	40 Avenue du Chut	Pose	179
063-0718	V4	Joliot-Curie	Bordeaux	Boulevard Joliot-Curie - Face Pl. de la Cité des Fleurs	Pose	233
063-0712	V5	Sainte-Croix	Bordeaux	Quai de Paludate - Côté quai tram	Pose	200
434-2016	V1	Dassault	Mérignac	Avenue Marcel Dassault - Côté Thermoconcept	Remplacement caisson (accidenté)	NC
249-2027	V2	Brutails	Lormont	1 Rue Auguste Brutails	Remplacement toiture	237

Bureau Veritas Exploitation SAS

PESSAC
BAT A
30 avenue Gustave Eiffel
33600 PESSAC France
Téléphone : 05 57 96 24 00
Mail : brian.mercier@bureauveritas.com

A l'attention de M. CHENAF THOMAS

47000 AGEN

RAPPORT DE VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DANS LE DOMAINE PUBLIC - VISITE INITIALE



Intervention du 20/07/2020 au 28/07/2020 (0.01 jour)

Coordonnées du site : 33-701-003-2051

Nom du site : Abri 2m?

Latitude : -0.4925

Longitude : 44.9413

Lieu d'intervention :

5 AVENUE GRANDJEAN

33440 AMBARES ET LAGRAVE

Numéro d'affaire : 8782116

Référence du rapport : 8782116/1464.1.1.R

Rédigé le : 28/07/2020

Par : Brian MERCIER

Ce document a été validé par son auteur

Activité de l'établissement : Panneau publicitaire

Date de la précédente vérification :

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection

du site PESSAC Liste des sites accrédités et portée disponible sur
www.cofrac.fr

Préambule.....	3
Rappel des obligations de l'employeur.....	3
Actions à mener.....	3
Liste récapitulative des observations issues de la vérification.....	4
CLEAR CHANNEL	4
Informations générales.....	5
Rapport des précédentes vérifications.....	5
Personne chargée de la surveillance de l'installation.....	5
Installations vérifiées.....	5
Elements de l'installation non vérifiés.....	5
Modifications apportées aux installations.....	5
Vérification relative à la protection des personnes.....	6
Textes de référence.....	6
Modalités de vérification.....	6
Registre de sécurité.....	6
Condition de mise hors tension.....	6
Eclairage de sécurité.....	7
CLEAR CHANNEL	7
Classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes.....	8
CLEAR CHANNEL	8
Caractéristiques des installations électriques vérifiées.....	9
Abréviations, sigles et repères utilisés dans les tableaux de relevés.....	9
Installations Basse et Très Basse Tension.....	10
CLEAR CHANNEL	10
Origine de la source d'alimentation Basse Tension.....	10
Circuits Basse et Très Basse Tension.....	10
Constitution du circuit de protection.....	10
Liste des schémas caractérisant les installations Basse Tension (hors armoires et coffrets).....	10
Résultats des mesures et essais.....	11
Conditions de mesure.....	11
Abréviation, sigles et mesures utilisés dans les tableaux de mesure.....	11
Appareils de mesure utilisés.....	12
Prises de terre.....	12
Avis sur articles.....	13
Synoptique de l'installation électrique Basse Tension.....	17

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos installations électriques telles que décrites ci-après.

Ce rapport mentionne les constatations effectuées par le vérificateur, à l'aide des moyens mis à sa disposition ; il localise les points pour lesquels les installations s'écartent des prescriptions réglementaires et propose des modifications à effectuer pour y remédier.

Rappel des obligations de l'employeur

L'employeur doit désigner une personne compétente connaissant bien les installations pour accompagner l'intervenant Bureau Veritas pour lui présenter l'ensemble de l'installation et les locaux à risques particuliers. L'employeur conserve la direction et la responsabilité des installations, des équipements et des appareils sur lesquels Bureau Veritas est appelé à intervenir.

Les informations établies sous la responsabilité de l'employeur, exigées par la réglementation et mentionnées dans le rapport, doivent être fournies afin d'assurer le bon déroulement des vérifications.

L'employeur doit :

- garantir la réalisation complète de la vérification en toute sécurité ;
- mettre en œuvre les procédures amenant le vérificateur à pouvoir effectuer ou à faire effectuer les mises hors tension de l'installation de manière à procéder aux essais de mesurage ;
- donner les moyens d'accès à tous les récepteurs sans risque éventuel de chute.

Lorsque la totalité ou une partie d'installation n'a pas pu être vérifiée (impossibilité de coupure, absence des agents du distributeur au rendez-vous demandé, absence de documents,...) le vérificateur en précise la raison dans le rapport. Notamment l'exécution de certaines vérifications sur les installations du domaine de la haute tension nécessite la mise hors tension de l'installation sous la responsabilité de l'employeur.

Un complément de vérification pourra, alors être effectué à la demande de l'employeur au titre d'une mission complémentaire.

Actions à mener

Le cas échéant l'employeur doit remédier aux écarts constatés lors de la vérification et mentionnés dans le présent rapport.

L'employeur doit tenir à jour **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères \ Pictogrammes			
	SANS	ECART	ECART
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des coupures réalisées	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des locaux vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Le pictogramme est une aide appréciable à la consultation mais ne peut se substituer à une lecture attentive et détaillée du rapport afin de vérifier la cohérence des informations relevées et prendre connaissance des écarts émis.

Périmètre vérifié dans le rapport | Abri 2m?

CLEAR CHANNEL

Installations Basse et Très Basse Tension



Notre vérification n'a fait l'objet d'aucune observation.

Informations générales

Rapport des précédentes vérifications

Aucun rapport ne nous a été remis

Personne chargée de la surveillance de l'installation

M. BRUNEL, TECHNICIEN

Installations vérifiées

Installations vérifiées : Panneau publicitaire

Origine de l'installation vérifiée : Vérification des installations électriques réalisées sur les installations CLEAR CHANNEL

Nota : Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

Elements de l'installation non vérifiés

CLEAR CHANNEL

PANNEAU PUBLICITAIRE

PRISES DE TERRE : *Terre des masses BT*

Non vérifié : impossibilité de planter les piquets de références

Modifications apportées aux installations

Sans objet

Vérification relative à la protection des personnes

La vérification a pour objectif de signaler les points de non-conformité des installations électriques par rapport aux textes de référence définis ci-dessous. Cependant la conformité des matériels marqués CE n'est pas remise en cause. Notre vérification se limite à leur adaptation aux conditions d'utilisation et à leur état apparent.

Textes de référence

Dispositions applicables aux installations extérieures sur la voie publique

CLEAR CHANNEL

Normes :

- NF C 17-200

Modalités de vérification

Nous avons été accompagnés totalement par :

M. BRUNEL, TECHNICIEN

A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :

M. BRUNEL, TECHNICIEN

Registre de sécurité

Sans objet dans le cadre de la vérification

Condition de mise hors tension

En Basse Tension :

Mise hors tension totale de l'installation

CLEAR CHANNEL

Sans Objet

(1): CR1 : Résistant au feu, C1 : Non propagateur de l'incendie, C2 : Non propagateur de la flamme.

Classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes

CLEAR CHANNEL

Les classements des locaux nous ont été indiqués par le chef d'établissement.

Il n'a pas été porté à notre connaissance l'existence de zones à risque d'explosion

Type de locaux	AE	AD	AG	IP Mini (2)	IK Mini (2)	BE	Autres (3)	Adaptation Matériels et Canalisations (1)	N° d'obs (*)
Panneau publicitaire	1	4	2	24	07			B	

(1) M : (Mauvais) Indique une incompatibilité du matériel ou des canalisations par rapport aux conditions d'influences externes

B : (Bon) Indique que le matériel et les canalisations sont adaptés aux conditions d'influences externes.

(2) IP : Indice de protection

IK : Indice de choc mécanique

(3) Dans le cas où des codifications ne seraient pas indiquées dans le tableau ci-dessous, se reporter à la partie 512 de la norme NFC 15-100.

PRESENCE DE CORPS SOLIDES		PRESENCE D'EAU				CHOCS MECANQUES		
AE1	Négligeable	AD1	Négligeable	AD5	Jets	AG1	Faibles	
AE2	Petits objets >=2,5 mm	AD2	Gouttes	AD6	Paquets	AG2	Moyens	
AE3	Très petits objets (1 à 2,5 mm)	AD3	Aspersion	AD7	Immersion	AG3	Importants	
AE4	Poussières	AD4	Projection	AD8	Submersion	AG4	Très importants	
COMPETENCE DES PERSONNES		MATIERES TRAITEES OU ENTREPOSEES						
BA1	Ordinaire	BE1	Négligeables					
BA2	Enfants	BE2	Risques d'incendie					
BA3	Handicapés	BE3	Risques d'explosion					
BA4	Personnes averties	BE4	Risques de contamination					
BA5	Personnes qualifiées							
CORROSION		VIBRATIONS						
AF1	Négligeable	AH1	Faible					
AF2	Atmosphérique	AH2	Moyennes					
AF3	Intermittente ou accidentelle	AH3	Importantes					
AF4	Permanente							

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Caractéristiques des installations électriques vérifiées

Abréviations, sigles et repères utilisés dans les tableaux de relevés

IK Max: Intensité de court-circuit maximum **PdC**: Pouvoir de coupure

TYPE DES UNITES FONCTIONNELLES HT

Type	Disjoncteur	Disjoncteur débrochable	Disjoncteur double sectionnement	Disjoncteur simple sectionnement	Disjoncteur débrochable simple sectionnement	Sectionneur	Interrupteur-sectionneur	Combiné interrupteur-fusibles	Interrupteur-fusibles associés
Repère	D	DB	DdS	DsS	DBsS	S	IS	CIF	IF
Type	Sectionneur-fusibles	Fusible	Contacteur-fusibles	Contacteur	Transformateur de puissance intégré HT/BT	Comptage	Transformateur de potentiel (TP)	Transformateur de courant (TC)	
Repère	SF	F	CtF	Ct	TR	CPT	TP	TC	

PROTECTION DES CIRCUITS HT

Type	Fusible	Maximum de courant phase	Maximum de courant terre (homopolaire)	Directionnel de courant phase	Directionnel de courant homopolaire	Surcharge par images thermiques	Surcharge par sondes thermiques	Surcharge par Thermostat	Maximum de tension résiduelle
Repère	Fu	50-51	50N-50G 51N-51G	67	67N	49	49T	26	59N
Type	Détection gaz, pression	Différentielle							
Repère	63	87							

TYPE DE LIAISONS HT

Type	Jeu de barres	Liaison jeu de barre par double dérivation	Liaison jeu de barre par coupure d'artère	Liaison jeu de barre par simple dérivation	Liaison transformateur	Liaison unité fonctionnelle	Liaison récepteur
Repère	JB	JBDD	JBCA	JBSD	LT	LUF	LR

MODES DE POSE DES CANALISATIONS EN HT

Nature	Conduits, goulottes fermées, caniveaux ouverts, alvéoles, blocs manufacturés	Chemins de câbles, tablettes, corbeaux, échelles à câbles, gouttières, goulottes ouvertes	Caniveaux fermés	Lignes aériennes	Canalisations enterrées
PVC	1	2	3	5	6
PR / EPR	10	20	30	50	60
Papier imprégné	31	32	33	35	36
PE	41	42	43	44	45
Conducteur nu	-	-	-	55	-

PROTECTION DES CANALISATIONS BT

PROTECTION DES CANNÉLATIONS BT																		
DISPOSITIF DE PROTECTION	FUSIBLES			DISCONTACTEURS			DISJONCTEURS											
Type	Rechargeable	calibré ordinaire	Cartouche HPC	Magnétique	Thermique	Magnéto-thermique	Usage général	Disj. moteur	Courbe de déclenchement								Disj. de branchement	Indéterminé
									L	U	B	C	D	MA	K	Z		
Repère	FR	F	gl, gF, gG, aM, AD	Rm	Rt	Rmt	UG	DM	L	U	B	C	D	MA	K	Z	BR	Ind

*COMMANDE ET SECTIONNEMENT DES CANALISATIONS BT

DISPOSITIF	INTERRUPTEUR	INTERRUPTEUR DIFFERENTIEL	SECTIONNEUR	CONTACTEUR
Repère	I	ID	S	Ct

TYPE DE CABLES ET MODES DE POSE DES CANALISATIONS EN BT

	Conduits, moulures, gaines, goulottes, plinthes	Fixation aux parois, chemins de câbles, tablettes	Caniveaux	Sur isolateurs	Lignes aériennes	Canalisations enterrées
Caoutchouc PVC	1	2	3	4	5	6
PR / PRC	10	20	30	40	50	60
Résistant au feu	21	22	23	24	25	26
Isolant minéral	11	12	13	14	15	16

CI : Câblage interne d'une armoire ou d'un coffret électrique.

CIS : Câblage interne d'une armoire ou d'un coffret électrique secouru par une alimentation auxiliaire.

RES : Réserve (circuit non câblé).

Installations Basse et Très Basse Tension

CLEAR CHANNEL

Origine de la source d'alimentation Basse Tension

Réseau public de distribution Basse Tension : 230V, /A, Branchement BT à puissance limitée
Alimentation en souterrain

Circuits Basse et Très Basse Tension

Installation(s) concernée(s)	Désignation ou nature de la source	Domaine de tension (1)	Tension (V) Nature du courant (2)	Schéma de mise à la terre (3)	N° d'obs (*)
CLEAR CHANNEL					
Panneau publicitaire	Alimenté depuis réseau éclairage public	BT	230 CA	TT	

- (1) **TBTS** : Très Basse Tension de Sécurité, **TBTP** : Très Basse Tension de Protection, **TBTF** : Très Basse Tension Fonctionnelle,
TBT : $U \leq 50V$ en CA, $U \leq 120V$ en CC,
BT : $50 < U \leq 1000V$ en courant alternatif et $120 < U \leq 1500V$ en courant continu.
- (2) **CA** : Courant Alternatif **CC** : Courant Continu.
- (3) **TT** : Neutre direct à la terre **TN (TNC/TNS)**, **TNC ou TNS** : Mise au neutre des masses **IT** : Neutre isolé ou impédant.

Constitution du circuit de protection

Le circuit est constitué par des Conducteurs de protection incorporés aux canalisations et distribués dans toute l'installation

Présence de liaisons équipotentielle :

Sans Objet

Liste des schémas caractérisant les installations Basse Tension (hors armoires et coffrets)

Aucun schéma présenté

Conditions de mesure

MESURES D'ISOLEMENT

Les mesures d'isolement par rapport à la terre sont effectuées sous 500 V continu sur les canalisations en aval des DDR défectueux ou sur les canalisations pour lesquelles il a été constaté une absence de DDR nécessaire pour la protection des personnes (contacts indirects), sur les matériels amovibles hors tension, ou sur les récepteurs dont la liaison à la terre a été jugée défectueuse. La valeur est considérée comme satisfaisante si elle est supérieure à 0,5 M.ohms.

VERIFICATION DE LA CONTINUITE DES CONDUCTEURS DE PROTECTIONS ET DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

Pour toutes les vérifications périodiques et lors des visites initiales sur des installations en schéma TT ou en présence d'une note de calcul pour les schémas TN ou IT, la vérification de continuité des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un ohmmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée de la résistance est inférieure à 2 Ohms.

VÉRIFICATION DE LA RÉSISTANCE DES CONDUCTEURS DE PROTECTION

Lors des visites initiales en schéma TN et IT, la vérification de la résistance des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un milliohmètre en cas d'absence de note de calcul ou de protections assurées par des dispositifs différentiels résiduels. Elle est correcte si la valeur mesurée satisfait aux prescriptions des tableaux du guide UTE C 15-105 § D6.1

ESSAIS DE DECLENCHEMENT DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS RESIDUELS

La valeur du seuil de déclenchement est correcte si elle est comprise entre $0,5 \Delta n$ et Δn . (Δn : sensibilité du dispositif différentiel). Les essais sont réalisés entre une phase et la terre. En cas de manque de sélectivité, les essais sont réalisés entre le neutre ou une phase amont et une autre phase en aval. En l'absence de testeur de calibre adapté et avec l'autorisation du client, les dispositifs différentiels de sensibilité supérieure à 1A peuvent être testés à la valeur 1A. L'application de cette procédure est signalée par un * dans le tableau « Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT ».

MESURE DES IMPEDANCES DE BOUCLE (protection "contacts indirects")

Cette mesure est effectuée si nécessaire à l'aide d'un milliohmètre de boucle. Le dispositif de protection est correct, si son temps de coupure pour le courant de défaut déterminé, satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105.

MESURE DE RÉSISTANCE DE PRISE DE TERRE

Cette mesure est effectuée en choisissant suivant l'installation, l'une des méthodes ci-après :

- En régime TT : Mesure de boucle. Le résultat est satisfaisant si la résistance mesurée $R \leq \frac{UL}{\Delta n}$

(UL : tension limite conventionnelle ; n : sensibilité du différentiel principal). Cette méthode donne un résultat par excès.

- En régime IT, TN, et avant mise sous tension : Mesure à l'aide d'un telluromètre. Le résultat de la mesure est satisfaisant s'il est inférieur ou égal aux seuils fixés par les réglementations en vigueur suivant l'utilisation de la prise de terre (NF C 15-100, NF C 13-100, NF C 13-200, etc.)

MESURE DU SOL ANTISTATIQUE

La mesure est réalisée à l'aide d'un mégohmmètre entre la barrette de liaison équipotentielle du local et le sol par l'intermédiaire d'un trépied métallique tel que défini au titre 6 de la NF C 15-100.

Cinq mesures sont effectuées dans les quatre angles et au centre du local. La valeur la plus élevée des moyennes des mesures réalisées est retenue et considérée comme satisfaisante si elle est inférieure à 25 M. ohms.

Abréviation, sigles et mesures utilisés dans les tableaux de mesure

PRISE DE TERRE

Nature de la prise de terre	Ceinturage à fond de fouille	Ensemble de prises de terre interconnectées	Piquet de terre
Repère	FF	EI	PT

Méthode de mesure	Par résistance de boucle	Par telluromètre
Repère	RB	T

Code mesure	Barrette ouverte	Barrette fermée	Ensemble interconnecté
Repère	A	B	C

RECEPTEURS ELECTRIQUES :

PC (Vérif. / acc.) : Prise de courant (vérifiée / accessible)

AE (Vérif. / Exist.) : Appareil d'éclairage (Vérifié / existant)

Résultats des mesures et essais

Appareils de mesure utilisés

Mesure de la résistance de prises de terre : **Telluromètre de type DET (MEGGER)**

Mesure de l'isolement : **Sans objet**

Vérification de la continuité et de la résistance des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielle : **Megger MIT 405**

Test de déclenchement des dispositifs différentiels : **Megger MFT 1825**

Mesure des impédances de boucle : **Sans objet**

Essais de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement : **Sans objet**

Prises de terre

Emplacement et désignation	Résistance de prise de terre				Commentaires	N° d'obs (*)
	Nature prise de terre (1)	Méthode de mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)		
CLEAR CHANNEL						
PANNEAU PUBLICITAIRE						
Terre des masses BT	FF	T		C	Non vérifié : impossibilité de planter les piquets de références	

(1) Consulter la liste des abréviations

C : Conforme NC : Non Conforme SO : Sans Objet NV : Non Vérifié

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES					
NF C 17-200	Bornes de charge		NF C 17-200 Art. 722.2.13	SO	
NF C 17-200	Mode de distribution		NF C 17-200 Art. 722.2.2	SO	
NF C 17-200	Coupure d'urgence		NF C 17-200 Art. 722.2.8	SO	
NF C 17-200	Mise à la terre, conducteurs de protection et d'équipotentialité		NF C 17-200 Art. 722.2.9	C	
NF C 17-200	Protection complémentaire contre les contacts directs		NF C 17-200 Art. 722.2.4.2	SO	
NF C 17-200	Identification		NF C 17-200 Art. 722.2.11	C	
NF C 17-200	Protection contre les surintensités		NF C 17-200 Art. 722.2.5	C	
NF C 17-200	Protection contre les contacts indirects		NF C 17-200 Art. 722.2.4.3	C	
NF C 17-200	Point de connexion		NF C 17-200 Art. 722.2.10	C	
NF C 17-200	Modes d'alimentation		NF C 17-200 Art. 722.2.1	C	
NF C 17-200	Sectionnement		NF C 17-200 Art. 722.2.7	SO	
NF C 17-200	Protection principale contre les contacts directs		NF C 17-200 Art. 722.2.4.1	C	
NF C 17-200	Schéma des liaisons à la terre		NF C 17-200 Art. 722.2.3	SO	
COFFRETS PERMANENTS DE PRISES DE COURANT					
NF C 17-200	Protection contre les contacts indirects		NF C 17-200 Art. 711.3.1	C	
NF C 17-200	Liaison équipotentielle supplémentaire		NF C 17-200 Art. 711.3.2	C	
NF C 17-200	Coupure d'urgence		NF C 17-200 Art. 711.3.4	SO	
NF C 17-200	Sectionnement et coupure en charge		NF C 17-200 Art. 711.3.3	SO	
PROXIMITE DES LIGNES DE TRACTION ELECTRIQUE					
NF C 17-200	Proximité des lignes de traction électrique		NF C 17-200 Art. 705	SO	
INSTALLATIONS DE SIGNALISATION ROUTIERE					
NF C 17-200	Règles particulières pour les Installations de signalisation routière (carrefours à feux)		NF C 17-200 Art. 704	SO	
BASSINS ET FONTAINES SECHES					
NF C 17-200	Liaison équipotentielle supplémentaire		NF C 17-200 Art. 702.415.2	C	
NF C 17-200	Autres matériels (Eclairages et matériels électriques)		NF C 17-200 Art. 702.55	C	
NF C 17-200	Protection par TRES BASSE TENSION DE SECURITE (TBTS)		NF C 17-200 Art. 702.414	SO	
NF C 17-200	Conditions de service et influences externes		NF C 17-200 Art. 702.512	C	

Avis sur articles

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
NF C 17-200	Prescriptions particulières relatives aux divers volumes		NF C 17-200 Art. 702.411.3	SO	
NF C 17-200	Canalisations, choix et mise en oeuvre en fonction des influences externes		NF C 17-200 Art. 702.522	C	
REGLES PARTICULIERES POUR LES INSTALLATIONS DE DISTRIBUTION HT-EP					
NF C 17-200	Schéma des liaisons à la terre sans PEN (TNR)		NF C 17-200 Art. 703.4.2	SO	
NF C 17-200	Installation de mise à la terre		NF C 17-200 Art. 703.4	C	
NF C 17-200	Appareillage à haute tension (transformateur HT/HT-EP; cellule sous enveloppe; appareillages de commande)		NF C 17-200 Art. 703.11	SO	
NF C 17-200	Transformateur HT-EP/BT et boîtes de coupure HT-EP)		NF C 17-200 Art. 703.12	SO	
NF C 17-200	Fosse visitable - Affichages et inscriptions		NF C 17-200 Art. 703.13.2.3	SO	
NF C 17-200	choix des matériels (IP 57 en fosse visitable)		NF C 17-200 Art. 703.2	SO	
NF C 17-200	Schéma des liaisons à la terre avec PEN (TNR)		NF C 17-200 Art. 703.4.1	SO	
NF C 17-200	Fosse visitable - Mise à la terre et en court circuit		NF C 17-200 Art. 703.13.2.2	SO	
NF C 17-200	Protection contre les contacts directs (§411 de la NF C 13-200)		NF C 17-200 Art. 703.3 CD	C	
NF C 17-200	Canalisations à haute tension - Type, section		NF C 17-200 Art. 703.9	SO	
NF C 17-200	Sectionnement, commande & verrouillage (Articles 461, 462 & 464.1 de la NF C 13-200)		NF C 17-200 Art. 703.8	SO	
NF C 17-200	Protection contre les contacts indirects assurée par une liaison équipotentielle		NF C 17-200 Art. 703.3 CI	C	
NF C 17-200	Fosse visitable - disposition pour la vérification de l'absence de tension et la mise à la terre et en court-circuit		NF C 17-200 Art. 703.13.2.1	SO	
NF C 17-200	Protection contre les surintensités		NF C 17-200 Art. 703.6	SO	
REGLES PARTICULIERES AUX INSTALLATIONS AERIENNES D'ECLAIRAGE EXTERIEUR					
NF C 17-200	Dispositions applicables aux installations aériennes - Protection contre les surintensités		NF C 17-200 Art. 701.4	SO	
NF C 17-200	Dispositions applicables aux installations aériennes - Choix et mise en oeuvre des canalisations		NF C 17-200 Art. 701.6	SO	
NF C 17-200	Dispositions applicables aux installations aériennes - Type de distribution		NF C 17-200 Art. 701.2	SO	
NF C 17-200	Dispositions applicables aux installations aériennes - Protection contre les contacts indirects		NF C 17-200 Art. 701.3	SO	
PROTECTION CONTRE LA FOUDRE (dans les conditions AQ3)					
NF C 17-200	Mise à la terre des candélabres d'installation par réseau aérien (valeur = 10 ohms)		NF C 17-200 Art. 542.2	SO	
IDENTIFICATION ET REPERAGE					
NF C 17-200	Identification et repérage		NF C 17-200 Art. 514	C	
MISE EN OUVRE DES MATERIELS ELECTRONIQUES					
NF C 17-200	Mise en oeuvre des matériels électroniques (DDR de type A ou B ou AC si classe II)		NF C 17-200 Art. 551	SO	
CHOIX ET MISE EN OUVRE DES CANALISATIONS					
NF C 17-200	Accessibilité des matériels électriques		NF C 17-200 Art. 513	C	
NF C 17-200	Pose des câbles et conducteurs		NF C 17-200	C	

Avis sur articles

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
			Art. 521.2		
NF C 17-200	Section des conducteurs		NF C 17-200 Art. 524	C	
NF C 17-200	Canalisations dans les candélabres		NF C 17-200 Art. 521.3	C	
COUPURE D'URGENCE					
NF C 17-200	Coupure d'urgence sur les édicules		NF C 17-200 Art. 536.3	SO	
SECTIONNEMENT					
NF C 17-200	Sectionnement à l'origine de l'installation (§461 & 462 de la NF C 15-100)		NF C 17-200 Art. 536.2	NV	
PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES					
NF C 17-200	Protection contre les surintensités par fusibles gG ou disjoncteurs de type B. (PARTIE 4-43 de la NF C 15-100)		NF C 17-200 Art. 533	SO	
PROTECTION CONTRE LES RISQUES DE BRULURES					
NF C 17-200	Protection contre les risques de brûlures		NF C 17-200 Art. 512.4	SO	
PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS					
NF C 17-200	Mise à la terre des candélabres par un conducteur nu en cuivre de 25 mm² de section servant de prise de terre et de liaison équipotentielle entre candélabre (à réaliser obligatoirement en condition AQ3)		NF C 17-200 Art. 542.3.a)	SO	
NF C 17-200	Mise à la terre des candélabres constituée d'un conducteur en cuivre nu de 25 mm², de deux fois 5 mètres à chaque CANDELABRE, interconnecté aux CONDUCTEURS DE PROTECTION isolés qui assurent la liaison des CANDELABRES entre eux.		NF C 17-200 Art. 542.3.b	C	
NF C 17-200	Résistance de la prise de terre des masses BT		NF C 17-200 Art. 542.3	C	
NF C 17-200	Protection complémentaire par DDR30mA contre les risques de contact direct		NF C 17-200 Art. 531.5.2.2	SO	
NF C 17-200	Mise à la terre des candélabres par une ou plusieurs prises de terre interconnectées et liaison équipotentielle entre candélabre réalisée en câble isolé (interdit en condition AQ3)		NF C 17-200 Art. 542.3.c)	SO	
NF C 17-200	Dispositifs de protection contre les contacts indirects, mise en ouvre du schéma IT		NF C 17-200 Art. 531.4.3	SO	
NF C 17-200	Mesure de protection par isolation double ou renforcée		NF C 17-200 Art. 531.2.1	SO	
NF C 17-200	Dispositifs de protection à maximum de courant, mise en ouvre du schéma TN		NF C 17-200 Art. 531.4.1	SO	
NF C 17-200	Dispositif de déconnexion automatique (DDA)		NF C 17-200 Art. 531.5.3.2.2	SO	
NF C 17-200	Mise en ouvre des DDR (Dispositifs Différentiels Résiduels) en schéma TN		NF C 17-200 Art. 531.5.3.1	SO	
NF C 17-200	Mesure de protection par TBTS (Article 414 de la norme NF C 15-100)		NF C 17-200 Art. 531.2.3	SO	
NF C 17-200	Mise en ouvre des DDR (Dispositifs Différentiels Résiduels) en schéma TT		NF C 17-200 Art. 531.5.3.2	C	
PROTECTION CONTRE LES CONTACTS DIRECTS					
NF C 17-200	Degrés de protection des coffrets et armoires de commande située à l'extérieur		NF C 17-200 Art. 512.3.1	SO	
CHOIX DES MATERIELS					
NF C 17-200	Degrés de protection des supports et matériels électriques internes		NF C 17-200 Art. 512.3.2	C	
NF C 17-200	Degrés de protection des matériels électriques		NF C 17-200	C	

Avis sur articles

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
			Art. 512.3.3		
NF C 17-200	Degrés de protection des coffrets et armoires de commande située à l'extérieur		NF C 17-200 Art. 512.3.1	C	

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

CLEAR CHANNEL

GENERAL